

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2025

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025
DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 26 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELU.ES DU CONSEIL MUNICIPAL
2. ÉTAT DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
3. FIXATION DES TAUX 2025 DES TAXES COMMUNALES
4. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES LILAS
5. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS
6. BP 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES LILAS
7. BUDGET PARKINGS BP 2025 – BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS
8. ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
9. ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE L'ÉTAT CADASTRÉE SECTION A N°65 D'UNE CONTENANCE DE 33 135 M² SISE LIEUDIT « FORT DE ROMAINVILLE » AUX LILAS (PSV ETAT / VILLE)
10. CESSIION GLOBALE DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE L'ÉTAT CADASTRÉE SECTION A N°65 D'UNE CONTENANCE DE 33 135 M² SISE LIEUDIT « FORT DE ROMAINVILLE » AUX LILAS ET D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE COMMUNALE N°24P SISE 10 BOULEVARD JEAN JAURÈS AUX LILAS D'UNE CONTENANCE DE 4 600 M² AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CIBEX (PSV ÉTAT / CIBEX)
11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2025
12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION ALRA
13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION UCL - FCPE
14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LES LILAS
15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION LE POTAGER DES LILAS
17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION LE TRITON
18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE
19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION JEUNES ET FUTURES PARENTS DES LUCINES
20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR
21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION LE RUCHER DES LILAS
22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DES LILAS
23. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE AU TITRE DU FORFAIT COMMUNAL 2025 A L'ASSOCIATION OGEC – ÉCOLE NOTRE DAME
24. ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE ENT 1^{ER} DEGRÉ
25. VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE - POUR UNE INDEMNISATION JUSTE DES AGENTS PUBLICS EN ARRÊT MALADIE
26. VŒU D'INTENTION PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE : « PRÉSERVONS LES MO-SAÏQUES DE LA STATION DE METRO PORTE DES LILAS »

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 27 A 39 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

27. RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS) ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

28. RAPPORT D'UTILISATION DE LA *DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS)* ET DU *FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF)* AU TITRE DE L'EXERCICE **2024**

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

29. ADOPTION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ 2024-2025 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

30. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉPÔT TEMPORAIRE DES ARCHIVES DU MÉMORIAL NATIONAL DES FEMMES EN RÉSISTANCE ET EN DÉPORTATION AUX ARCHIVES DE LA VILLE DES LILAS

31. APPROBATION DE LA CONVENTION 2025-2027 AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET LA COMMUNE DES LILAS ET DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

32. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉCOLE MADELEINE RIF-FAUD

33. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

34. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE

35. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX ET PLANTES

36. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ INCENDIE

37. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS, POTELETS ET BORNES

38. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIVE À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS

39. DÉLIBÉRATION DONNANT MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE MA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

(La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mes chers collègues, merci à toutes et à tous de votre présence. Je veux remercier celles et ceux qui sont dans la salle ou celles et ceux qui nous suivent via les réseaux sociaux et les saluer en ce début de soirée. Et comme il convient, pour ouvrir notre Conseil municipal, je vous propose de procéder à l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS, présent.
Monsieur CISINSKI, présent.
Madame DA SILVA, présente.
Monsieur PAQUIS, présent.
Madame BETEMPS, présente.
Monsieur GUIRAUD, présent.
Madame NIANG, présente.
Monsieur PRIMAULT, présent.
Madame DJERBOUA (excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS).
Monsieur LAFEUILLE, présent.
Madame LEBAS, présente.
Monsieur LAGRANGE, présent.
Monsieur BAC, présent.
Madame GAUDUBOIS, présente.
Monsieur BILLOUET, présent.
Monsieur CARROUER, présent.
Madame FERRANDON, présente.
Monsieur LEPONTOIS, présent.
Madame YAHIAOUI, présente.
Madame ANGÈLE (excusée, pouvoir à Madame LEBAS).
Madame GIFFARD, présente.
Monsieur DOUXAMI, présent.
Madame BERREBI (excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE).
Madame PUPIER, présente.
Madame CANABATE (excusée, pouvoir à Lionel PRIMAULT).
Monsieur BERNSTEIN, présent.
Madame AGUILERA-TORRES, présente.
Madame FALQUE, présente.
Madame BERGERON, (absent)
Madame BARBET, (absent)
Monsieur VIVANTE, (absent)
Monsieur ZILBERG, (absent)
Madame SARRE (absente excusée)
Madame BERTHOUMIEUX (absente excusée).
Monsieur DURAND (absent excusé).

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

Il nous faut d'abord commencer ce compte-rendu du Conseil municipal par l'adoption de celui de notre séance précédente qui s'était tenue le 5 février dernier. Vous en avez reçu toutes et tous le compte-rendu exhaustif. Appelle-t-il des remarques ou des demandes de modification de la part de quiconque ? Je n'en vois pas. On peut donc considérer que **ce compte-rendu est adopté.**

DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, ce sera une secrétaire de séance. C'est la meilleure des secrétaires de séance possible puisque c'est Lucie FERRANDON qui sera désignée secrétaire de séance. Y a-t-il l'opposition de qui que ce soit à cette désignation ? Il n'y a aucune opposition, mais il ne pouvait pas y avoir d'opposition à la candidature de Lucie FERRANDON, elle remplira donc cette lourde tâche.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Il vous faut également, mes chers collègues, prendre acte du fait que vous ont été présentés l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal en vertu des prérogatives qui m'ont été conférées lors de notre Conseil municipal d'installation. Est-ce que telle ou telle de ces décisions appellerait des questions, des remarques, des désapprobations ? Visiblement, non.

Le Conseil municipal a donc été informé de l'ensemble des décisions que nous avons été amenés à prendre.

POINT D'INFORMATION

Avant d'entamer nos travaux, je souhaite, comme nous le faisons habituellement, rendre hommage à trois personnalités Lilasiennes qui nous ont quittés depuis notre dernière séance.

La première, c'est Chantal SYLVAIN qui nous a quittés le 5 février dernier. Son décès a suscité une vive émotion auprès de très nombreux Lilasiens tant elle était connue, respectée et appréciée de tant et tant d'entre nous. La vie de Chantal SYLVAIN a été guidée par deux passions, deux vocations : la médecine et l'éducation. Elle avait décidé de concilier ces deux passions en devenant, après ses études de médecine, médecin scolaire. Ce métier, qui était en réalité un sacerdoce, elle l'a exercé pendant des décennies, ne prenant sa retraite qu'à près de 75 ans. Durant toute sa carrière, elle est restée fidèle, comme médecin scolaire, aux établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis, naviguant entre Aubervilliers et La Courneuve, convaincue que c'est là que se trouvaient les élèves et les familles qui avaient le plus besoin d'elle. Elle avait évidemment raison. Ces élèves, ces familles, elle a mis à leur service toute l'énergie et tout le professionnalisme qui la caractérisaient. Chantal savait que j'étais enseignant. Elle savait aussi que nous partagions La Courneuve, ma ville de jeunesse, en commun. Nous échangeons souvent sur son métier qu'elle aimait tant, auquel elle a tant donné, qui lui a permis - même si elle ne le disait jamais par modestie - de changer le destin de tant de nos jeunes. Chantal SYLVAIN était une Lilasienne d'adoption, mais de cœur. Elle était née au cœur de Paris, dans le 14^e arrondissement, et était venue poser ses valises aux Lilas très jeune, à l'âge de 23 ans. Cette ville, elle l'avait immédiatement adoptée. Les Lilasiennes et Lilasiens le lui ont bien rendu pendant les décennies qu'elle a passées auprès d'eux. Comme Chantal n'était pas d'une nature à être spectatrice, elle s'est immédiatement engagée aux Lilas, d'abord au sein de la paroisse dont elle était devenue un pilier, puis engagée en politique très vite, puisque dès 1983, elle fut élue conseillère municipale aux côtés de Jean-Jack SALLES, et qu'elle a siégé pendant de très nombreuses années autour de cette table qui nous réunit ici (même si au début de son mandat, les conseils municipaux avaient lieu dans la salle qui se trouve en bas.) Cette fonction d'élue municipale, Chantal SYLVAIN l'a exercée pendant trente-deux ans sans discontinuer, notamment dans la majorité municipale où elle s'est en particulier investie comme Maire adjointe dans les domaines de la petite enfance, de l'aide sociale et des Séniors, puis dans l'opposition municipale, mais elle a toujours fait preuve d'un côté ou de l'autre de la table, de ce même esprit constructif et de cette volonté de servir les Lilasiennes et les Lilasiens. Chantal SYLVAIN restera dans nos esprits par la personnalité attachante qui était la sienne également. Elle faisait l'unanimité par sa gentillesse, sa franchise, son courage, son humanité, sa bienveillance, son sourire et son engagement. L'église Notre-Dame du Rosaire était pleine le jour de ses obsèques lors desquels j'ai représenté la Ville avec plusieurs autres élus et durant lesquels j'ai présenté mes sincères condoléances à ses enfants, Marjorie et Arnaud, à sa famille et à ses amis. Je leur renouvelle évidemment ce soir, en notre nom à toutes et à tous, ces mêmes condoléances.

Quelques mots d'hommage également pour Isolina ADAO, qui nous a quittés le 12 février dernier, à l'âge de 81 ans. Elle avait vu le jour au Portugal, mais elle aussi avait rapidement fait des Lilas sa ville d'adoption puisqu'elle y a passé cinquante-deux années de sa vie. Les Lilas étaient aussi la ville dans laquelle elle avait mené l'essentiel de sa carrière professionnelle comme employée communale au service des Lilasiennes et des Lilasiens, comme agente d'entretien en mairie d'abord, puis assez rapidement au sein de la résidence pour personnes âgées Marcel Bou. Les Lilas sont encore la ville au sein de laquelle Isolina a construit sa famille, qui comptait tant pour elle, en y élevant seule ses cinq enfants : Marc, Marie Noura, Manu, Claude et Marie-Françoise. Les deux derniers, pour lesquels j'ai une pensée toute particulière ce soir puisque nous les connaissons bien, car ils ont fait le choix, dans la lignée de leur maman, de placer leur vie professionnelle au service de notre ville. En un demi-siècle de vie Lilasienne après des décennies passées au service des Lilasiennes et des Lilasiens, Isolina ADAO était très connue et très aimée au sein de notre ville. Elle était appréciée pour son dévouement, sa générosité, son altruisme, sa sincérité. Elle était, en peu de mots, quelqu'un de

bien. Pour elle aussi, l'église Notre-Dame du Rosaire était pleine le jour de ses obsèques. À ses enfants, à ses petits-enfants, à sa famille, à ses proches, je présente en notre nom collectif nos plus sincères condoléances.

Quelques mots d'hommage, enfin, mes chers collègues, à Maryse KIT. Je sais que vous êtes nombreux dans la salle à être venus pour lui rendre avec nous ce dernier hommage. Le Docteur KIT était médecin généraliste et homéopathe. Pendant près de trente ans, de 1991 à 2018, elle a soigné de très nombreux Lilasiens et de très nombreuses Lilasiennes, mais aussi beaucoup d'habitants des villes voisines qui venaient la consulter dans son cabinet. Mais la vie professionnelle de Maryse KIT fut bien plus riche encore que cette tranche de vie déjà importante et longue. Elle fut également éducatrice auprès d'enfants suivis en hôpital psychiatrique en Italie. Elle a également, plus occasionnellement, été formatrice auprès du Centre national des Femmes et des Familles de Paris. Mais Maryse KIT, c'était aussi, peut-être surtout, une femme d'engagement, une militante, une combattante prête à livrer tous les combats contribuant à forger une société plus juste et plus humaine, le combat pour un hôpital public doté enfin des moyens suffisants, le combat pour un système de santé qui permette enfin à toutes et à tous d'accéder à des soins de qualité, le combat pour une école publique qui ne soit plus abandonnée par l'État et le Gouvernement, le combat pour la retraite à 60 ans, le combat pour que la transition écologique soit enfin - au-delà d'un slogan utilisé par tout le monde - une véritable priorité pour celles et ceux qui ont les moyens de la mettre en œuvre. Bref, une série de combats humanistes qu'elle a menés tout au long de sa vie. Mais au-delà de ce parcours qui force l'admiration, au-delà de ces engagements qui forcent le respect, je crois que ce sont ses qualités que ses patientes et ses patients appréciaient encore au-delà de tout. Ses qualités professionnelles, évidemment, la compétence et l'écoute notamment, mais surtout sa conviction qui était au cœur de sa pratique professionnelle de la nécessité de rendre leur liberté aux patients pour mieux les soigner. Puis ses qualités humaines évidemment, sa bienveillance, son altruisme et sa générosité. Ses patients étaient déjà sentis orphelins lorsqu'en 2018, trop fatiguée pour continuer, Maryse KIT avait été contrainte de mettre fin à ses activités professionnelles en s'installant à Marseille pour une Méditerranée qu'elle aimait tant, elle que, ses origines franco-ukrainiennes ne prédestinaient en rien, *a priori*, à une vie méridionale. Ses patients et ses patients se sentent encore davantage orphelins aujourd'hui, alors que Maryse nous a quittés quelques jours avant son 70^e anniversaire. À sa famille, à ses proches, à ses patientes, à ses patients dont plusieurs sont présents ici ce soir, je présente mes sincères condoléances et les assure, en notre nom à tous, de nos pensées chaleureuses.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, en hommage à Chantal SYLVAIN, à Isolina ADAO et à Maryse KIT, je vous demande de bien vouloir vous lever pour procéder à un moment de recueillement.

[Moment de recueillement]

Je vous remercie.

.....

Nous allons donc pouvoir entamer notre lourd ordre du jour sans plus attendre pour ne pas prolonger ces débats au-delà de ce qui serait raisonnable. Pour le premier point à notre ordre du jour qui concerne le débat annuel que nous devons mener sur la formation des élus du Conseil municipal, je cède la parole, s'il en est d'accord, à Monsieur BAC.

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 26 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLU.ES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BAC.- En septembre 2020, le Conseil municipal a délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il a, à cette occasion, déterminé les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Le droit à la formation est financé directement par le budget communal et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. Les thématiques prévues par la Ville sont les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle telles que la prise de parole, la bureautique, la gestion de conflits, etc.

S'agissant d'une dépense obligatoire, le budget prévisionnel pour la formation des élus s'élève en 2025 à 5 500 euros, soit 2 % du montant total de leurs indemnités brutes. Les frais de mission s'élèvent à 1 000 euros.

Il vous est proposé d'approuver les thématiques retenues pour les actions de formation à financer en 2025 ainsi que le montant du budget prévisionnel à inscrire. Je rappelle qu'il s'agit ici du droit traditionnel à la formation des élus qui, je le rappelle également, doit être distingué du droit individuel à la formation, le DIF élu, financé, lui, par la Caisse des dépôts et consignations, par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux. Le DIF élu, lui, peut concerner également les formations sans lien avec l'exercice du mandat. Merci de votre attention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Arnold, de cette présentation. Est-ce qu'elle appelle sur cette délibération récurrente et annuelle des demandes de prise de parole ou de précisions ? Monsieur BERNSTEIN me fait signe que non. Il n'y aura donc pas de prise de parole ni demande de précision.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Elle est donc adoptée à l'unanimité.**

2. ÉTAT DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante que je vais vous présenter très brièvement parce qu'elle est tout aussi récurrente et tout aussi annuelle que la précédente. Il nous faut rendre compte, devant le Conseil municipal, de l'état des indemnités des membres du Conseil municipal. Comme chaque année, vous constaterez que la délibération n'a quasiment pas changé par rapport à celle de l'année dernière puisque les indemnités versées par la Ville des Lilas aux élus de la majorité comme de l'opposition n'ont pas connu d'évolution.

Il vous est demandé, mes chers collègues, de prendre acte que l'état des indemnités versées aux membres du Conseil municipal vous a été présenté, à moins que cela ne justifie question ou intervention.

Monsieur GUIRAUD : Évidemment que l'on va prendre acte, mais pour ce qui concerne l'opposition, que ce soit l'opposition de gauche ou l'opposition de droite, il n'y en a pas un, pas une qui est là. Et, ils ont des indemnités. Qu'est-ce qui se passe s'ils ne viennent jamais quelque part ? Il faudra peut-être que l'on y réfléchisse pour la perspective du prochain mandat.

Monsieur BENHAROUS.- Oui, il y a sans doute, au-delà peut-être d'ailleurs de la Ville des Lilas, une réflexion à avoir sur cette question à l'échelle nationale. C'est un vrai sujet. Oui, Lisa ?

Madame YAHIAOUI.- Juste pour dire un petit mot, je ne suis pas toute seule concernée, mais on est plusieurs. On n'a pas forcément une indemnité qui est plus forte que les autres. On a simplement nos frais de formation qui sont rajoutés dans le tableau des indemnités. On en avait déjà parlé, on m'avait dit que c'était comme cela que cela se faisait. Cela ne se fait pas *a priori* partout comme cela. En ce qui me concerne (je ne parle pas pour mes autres collègues), j'ai une indemnité qui apparaît plus forte de quelques dizaines d'euros parce que j'ai participé à une formation. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- J'étais convaincu que c'est parce que tu la méritais bien davantage que les autres collègues, ce que nous partageons de manière assez unanime ; C'est pour moi une espèce de déception, mais on prend acte que ce n'est pas cette raison-là, et que effectivement, dans le versement des états des indemnités versés aux élus du Conseil municipal, figurent également les remboursements des frais de formation lorsque des élus ont, comme ils en ont le droit, suivi des formations et qu'ils en ont été remboursés. Quand quelques élus ont des sommes un peu supérieures à leurs collègues, ce n'est pas du fait de leur mérite accru - même s'il existe - mais parce qu'ils ont suivi des formations dont une partie leur a été remboursée. Ce qui est formidable, c'est que quand il n'y a pas d'élu de l'opposition, au sein de la majorité municipale, nous arrivons à débattre entre nous, ce qui prouve la vitalité démocratique de notre instance.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Je me fie à ce que me dit Simon BERNSTEIN, il me dit non. Nous allons conclure ce débat et mettre aux voix le fait que vous ayez pris acte que ces indemnités versées aux élus du Conseil municipal vous aient bien été présentées. **Tout le monde est d'accord pour en prendre acte ? Oui.**

Je vais laisser la parole à Martin DOUXAMI, qui va nous présenter un ensemble de délibérations dans l'ordre et selon les modalités qu'il souhaitera. Nous les voterons ensuite une par une parce que

c'est la loi, mais il nous faut maintenant passer à l'étude de délibérations qui sont sans doute les délibérations les plus fondamentales que nous votons chaque année au Conseil municipal, puisque ce sont les délibérations budgétaires.

Cinq délibérations dont je vais dire, si tu veux bien, un petit mot très rapidement, Martin, avant de te céder la parole. Un petit mot, non pas pour déflorer le contenu de ce qui va vous être expliqué, mais simplement pour un certain nombre de remerciements. D'abord à Martin, qui, depuis cinq ans, est la cheville ouvrière de notre processus de construction budgétaire et qui veille à le faire dans un esprit de collaboration avec l'ensemble des élus et en mettant en œuvre toutes les qualités pédagogiques qui sont les siennes sur un sujet qui n'est pas toujours des plus faciles à appréhender. Je veux également remercier les services municipaux qui fournissent un travail absolument remarquable, notamment dans l'élaboration budgétaire, mais de manière plus générale, évidemment. Un remerciement pour Thomas BOQUILLON, notre Directeur général des services qui coordonne le travail de l'ensemble des services municipaux et met en musique leur action. Remercier à travers lui tous les services municipaux qui contribuent à l'effort collectif de bonne gestion absolument nécessaire, mais qui portent aussi avec nous l'ambition de transformer notre ville et de renforcer sans cesse notre service public communal. Puis évidemment, un remerciement particulier à la direction des finances et en particulier à notre directeur des finances, Daniel COLIN, qui après avoir connu un premier exercice de débat d'orientation budgétaire il y a quelques semaines, connaît cette fois-ci un premier exercice de débat de vote budgétaire et mènera l'un et l'autre tout aussi brillamment.

Malgré toutes les difficultés que nous avons dû affronter ces cinq dernières années, nous sommes heureux et fiers de présenter le budget avec les caractéristiques telles que Martin va maintenant nous les exposer.

3. FIXATION DES TAUX 2025 DES TAXES COMMUNALES

Monsieur DOUXAMI.- Merci beaucoup Lionel pour cette introduction. Les cinq points suivants concernent le budget de la Ville et des parkings pour l'année 2025. Je vous propose de voter les trois premiers dans l'ordre avec des explications, et passer plus de temps sur le point n° 6 de l'ordre du jour, qui concerne le budget principal de la Ville. On aura à ce moment-là peut-être une prise de questions.

Le premier point, il s'agit de la fixation des taux 2025 des taxes communales. C'est un élément évidemment essentiel du budget puisque la grande majorité de nos revenus sont issus de ces taxes. Il a été décidé de laisser inchangés ces taux communaux pour l'année 2025. Pour rappel, une taxe foncière sur le bâti 45,17 %, sur le non-bâti de 34,83 %, et une taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30,53 %.

Je propose de voter la première.

Monsieur BENHAROUS.- Première délibération, point 3 à notre ordre du jour, fixation des taux des taxes communales telle que Martin vous les a présentés. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. À toi Martin.

4. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES LILAS

Monsieur DOUXAMI.- Point suivant. Il s'agit ici de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville. Il s'agit de constater les résultats de l'année 2024 pour avoir une base solide pour préparer le budget 2025. Cette résolution est essentielle puisque c'est le point de départ du budget.

Mes chers collègues, il ne vous a pas échappé que nous revoterons évidemment la validation des comptes 2024, au mois de juin, quand l'exercice de clôture des comptes aura été terminé. Mais ici, on a besoin de présenter ces chiffres, qui sont encore des projections, pas définitifs, pour pouvoir construire un budget pour l'année 2025.

Je vais aller rapidement sur ces éléments dont on reparlera quand on parlera du budget. Il s'agit des principaux agrégats de la Ville, les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement. Gardez en tête que le résultat cette année est de l'ordre de 7,1 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros d'exceptionnels, suite à la vente de terrains de la géothermie. On est dans une année assez classique

avec une marge nette de 4,5 millions d'euros. Ensuite, vous avez les investissements de l'ordre de 11,7 millions d'euros en dépenses, des recettes de 8 millions sans les investissements d'ordre qui sont des mouvements comptables entre les différents comptes. C'est donc une année en fort investissement. Cela permet de continuer à avoir des reports positifs en fonctionnement et en investissement. C'est l'allocation que vous pouvez voir sur le dernier tableau. C'est ce qui permet de construire les réserves ou filets de sécurité de la Ville.

Je propose de mettre au vote ces reprises de résultat 2024.

Monsieur BENHAROUS.- Le point 4 d'abord, reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, cette fois-ci pour le budget principal de la Ville des Lilas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'unanimité.

Merci beaucoup. La délibération suivante, Martin.

5. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS

Monsieur DOUXAMI.- La délibération suivante est la même, mais pour les parkings, budget annexe et séparé. Légalement, on est dans l'obligation de voter cette reprise. Ce sont des montants beaucoup plus faibles. Je vais juste donner un point. C'est une année où les parkings ont permis de générer un léger bénéfice, même après investissement, mais on parle de 5 000 à 6 000 euros, donc à peu près rien. Il faut retenir que cette activité des parkings municipaux reste à peu près à l'équilibre pour la Ville. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire à part le proposer au vote.

Monsieur BENHAROUS.- Je mets aux voix cette reprise anticipée des résultats d'exercice 2024, cette fois-ci pour le budget annexe des parkings publics de la Ville. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À nouveau unanimité.

Merci. Délibération suivante, Martin.

6. BP 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES LILAS

Monsieur DOUXAMI.- C'est la délibération sur laquelle je vais passer le plus de temps. N'hésitez pas à poser des questions à la fin. Il s'agit du vote du budget primitif 2025 de la Ville des Lilas.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, je voudrais remercier Monsieur COLIN et Monsieur BOQUILLON d'avoir préparé ce budget. Je rappelle, c'est un processus qui prend plus de six mois, qui a commencé début septembre, d'abord discuté avec l'ensemble des services, puis des allers-retours avec les élus, pour arriver en janvier au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal. Lors de ce débat, on a rappelé les principaux éléments du budget et du contexte économique. Je ne les rappellerai pas ici, vous pouvez faire référence. C'est la dernière étape de ce budget. Nous le votons en mars, ce qui était assez malin cette année, puisqu'il ne vous pas échappé que l'on a eu pas mal d'incertitudes législatives au cours du mois de janvier. On n'a pas eu de loi de finances pendant très longtemps. Malgré des contextes difficiles, on a réussi à être dans un calendrier normal du budget, c'est-à-dire que l'on le vote en mars pour l'année 2025. C'est quand même à mettre au crédit des services une nouvelle fois. À chaque fois, cela a été des moments difficiles. Sans refaire toute l'histoire, je rappelle que l'on a commencé un mandat avec le COVID. Beaucoup d'incertitude sur ces dépenses à ce moment-là, mais aussi sur les recettes. Ce COVID, qui a commencé en 2020, a frappé la France et a eu un impact en 2021 et 2022. Cela fait cinq ans déjà que l'on est dans le confinement. Quand le COVID a été terminé en 2022, il y a eu la terrible invasion de l'Ukraine en 2023, il y a deux ans maintenant, qui a mis une pression inflationniste très forte sur les différentes finances locales. Je rappelle qu'à ce moment-là, on a dû être dans l'obligation d'augmenter les taux pour faire face à l'augmentation de ces dépenses avec une inflation extrêmement forte. Enfin, on revient dans une normalité macroéconomique, quoique l'horizon soit assez sombre, mais on reste dans des incertitudes fiscales et législatives qui sont difficiles.

Malgré tout, les budgets ont toujours été à l'heure, ils ont toujours été globalement respectés. C'est aussi formidable. Cela veut dire que l'outil est bien construit et permet de conduire la Ville efficacement. On a délivré exactement ce que l'on avait dit de manière globale. Vraiment, on est très serré

sur les dépenses. Les dépenses qui augmentent sont souvent les dépenses de ressources humaines, comme vous avez pu le voir, qui sont liées à différentes lois qui ont été passées : l'obligation de financer les retraites pour les agents passées par l'État, tout ce que l'État déverse aujourd'hui sur les collectivités locales en termes de financement et d'obligation. Ces dépenses n'ont pas arrêté d'augmenter. Les fluides ont beaucoup augmenté à cause de l'inflation. Beaucoup de pression sur les dépenses. Malgré cela, les dépenses ont été contrôlées puisque la marge aujourd'hui est à peu près la même du début du mandat. C'est vraiment à souligner, au-delà de l'effort budgétaire, l'effort de gestion des services de la ville. Pourquoi on fait cela ? On le fait pour investir dans la Ville, pour renforcer les services publics, renforcer la qualité de vie, renforcer les conditions de vie des Lilasiens et des Lilasiennes. On n'a jamais connu un investissement aussi fort sur l'année 2024 aux Lilas. 2025 va être encore une année très forte en investissements. Je ne vais pas revenir sur ces réalisations, on en a parlé au débat d'orientation budgétaire. Peut-être que l'on en dira un mot tout à l'heure si vous voulez plus de détails, mais ils sont tous orientés vers un meilleur service public, un meilleur espace de vie et aussi une lutte contre le dérèglement climatique qui est au cœur aujourd'hui de notre projet.

Je vais donner rapidement les quelques chiffres de ce budget 2025. Retenez que l'on a des revenus qui sont à peu près stables. Ils sont en légère baisse, mais de 23 000 euros par rapport à 2024. Ici, on a un double effet : une augmentation des bases, mais une baisse des dotations de l'État. L'État finance de moins en moins les collectivités locales, et on a cet équilibre à cause de l'augmentation de différents indices qui font que les taxes sont plus importantes. Ce n'est pas nous qui bougeons les taux. C'est mécaniquement la base sur laquelle sont imposés les taux qui bougent et qui fait augmenter les recettes fiscales. Cela s'est stabilisé avec une dotation plus faible de la part de l'État.

Des revenus stables, mais des dépenses en légère hausse par rapport au budget 2024. Je vous rappelle un budget n'est pas forcément une réalité projetée, c'est un outil de gestion. C'est-à-dire que dans certains endroits, on sait que des dépenses ne vont pas forcément être utilisées, mais réutilisées à droite ou à gauche. C'est difficile de comparer un réalisé avec un budget. Donc, on compare le budget 2025 au budget 2024. C'est un tour de force de stabiliser les dépenses de fonctionnement. Comme je vous l'ai dit en introduction, les dépenses de ressources humaines augmentent. Notre population d'agents vieillit, on a aussi l'obligation de payer certaines primes sur certains métiers et un désengagement de l'État qui nous fait payer de plus en plus de choses vis-à-vis de ces fonctionnaires territoriaux. Cette augmentation d'un million est compensée par une meilleure gestion sur ce que je vais appeler grossièrement « les fournitures », c'est-à-dire tout ce qui permet de chauffer et d'éclairer cette salle, d'avoir de l'eau dans cette carafe, de pouvoir parler dans les micros. Cela veut dire quoi de mettre de la pression là-dessus ? Cela veut dire que les conditions de travail sont plus difficiles. Cela veut dire qu'il y a un effort réel des employés des services municipaux pour maintenir ces dépenses à un niveau stable et permettre à la Ville de continuer d'investir. Il faut vraiment le souligner car c'est un point très important. Grâce à ces actions de réduction du chauffage, de meilleure optimisation d'utilisation etc., je ne vais pas tous les lister, on arrive à stabiliser les dépenses. On a une marge qui est à peu près stable, qui va s'élever à 3 millions d'euros à peu près, c'est plus faible que les 4,5 millions que j'évoquais tout à l'heure, parce que les 4,5 millions, c'est du réalisé. Mais par rapport à ce que l'on avait prévu en 2024, on est à peu près dans la même épure.

Pour l'investissement, on a encore une année très forte avec la fin de nombreux projets, dont le parvis des Sentes (je ne vais pas tous les lister car ce serait trop long et on en a déjà parlé), pour terminer tout ce qui avait été commencé.

Juste un mot sur l'investissement pour réfléchir globalement sur le mandat. On a eu deux années très fortes, 2024 et 2025. 2023 était très forte aussi, mais ce sont des conséquences de ce temps de préparation et de concertation que l'on a eu en amont de ces projets. En même temps, c'était le temps du décalage par rapport aux travaux d'autres intervenants dans notre territoire. Le principal, évidemment, est la RATP, qui a déployé le métro, qui ne nous a pas empêchés, mais qui nous a obligés à décaler ces travaux. C'est maintenant que l'on les termine à la fin de la mandature, comme prévu. Aussi, je rappelle les services techniques, qui mènent ces investissements, ne sont pas des centaines à travailler. Je pense que Nathalie le sait très bien. Il y a aussi une charge de travail immense. Ils ont abattu un travail phénoménal en rénovant le centre de santé, le Garde-Chasse, les terrains de sport, le terrain de basket, le terrain de foot, les différents boulevards, les pistes de vélo. Tous les pans de la vie d'une municipalité ont été touchés par ces investissements. En même temps qu'ils faisaient ces investissements, ils ont été capables d'aller chercher des subventions et des financements externes pour alléger la pression sur les finances de la Ville. C'est un point qui a été mentionné très tôt dans notre mandat : avec la marge que l'on dégage, on ne pouvait pas financer tous les projets que l'on avait, et grâce à un travail dynamique à tous les niveaux – c'est très difficile d'aller chercher des subventions parce que des subventions, il y en a dans les opérateurs privés dans toutes les strates administratives, de l'Europe jusqu'à l'Établissement public territorial – il faut aller taper dans toutes

les poches, aussi bien dans le sport, dans la culture, dans les déplacements, dans les mobilités, c'est ce qui a été fait formidablement. On n'a pas encore touché toutes les subventions, mais les montants sont très importants et pratiquement plus de la moitié de ces investissements, c'est une petite moyenne, sont financés par ces subventions.

En conclusion, j'ai donné peu de chiffres, mais ils sont dans les textes et disponibles. Vraiment, des investissements toujours très forts, une gestion très rigoureuse qui permet ces investissements et des investissements tournés vers le service public. Par exemple, en 2025, on va rénover l'accueil de la mairie, on va créer une cuisine de production au sein des écoles Paul Langevin et Julie Daubié pour pratiquement un tiers de nos écoliers, c'est-à-dire que l'on réinternalise la restauration scolaire. On a aussi un effort très fort en solidarité. Je ne l'ai pas mentionné, mais les subventions au CCAS ont encore augmenté cette année pour protéger les plus démunis de la ville. Enfin, je parlais du dérèglement climatique, avec le Plan Vélo que l'on a développé, les différents parvis sur lesquels on n'a jamais mis autant d'arbres ces dernières années, on essaie absolument de créer ces îlots de protection contre la chaleur. On lutte contre ce dérèglement aussi bien pour protéger nos citoyens que pour réduire l'impact carbone de la Ville. Enfin, on modernise nos équipements publics, je l'ai mentionné tout à l'heure, le théâtre, le Centre municipal de santé, les terrains de sport, le terrain de basket que l'on va faire cette année. Tous ces investissements ont été réalisés pendant la mandature, tout en contrôlant les dépenses. Je sais que ce n'est pas trop l'habitude, on n'a pas l'opposition qui est là pour nous le faire remarquer, mais c'est vraiment un satisfecit pour l'ensemble des services. Je me souviens quand on avait commencé à construire ce premier budget, Monsieur BOQUILLON, en 2020, on avait tout cela à mettre en place. Je l'ai regardé ce matin pour voir et je peux vous dire que l'on a vraiment réalisé ce que l'on avait dit que l'on allait réaliser. Je crois que sur la période que l'on a vécue, en cinq ans, c'est assez exceptionnel.

Monsieur BENHAROUS. - Je n'ai rien à ajouter à la présentation de Martin, si ce n'est de dire que les mots qu'il a employés me conviennent parfaitement : le sérieux, la rigueur et l'ambition. Le sérieux, parce que la réalité. Il y a quelque chose que l'on pourrait comparer aussi, tu ne l'as pas évoqué, Martin, qui montre le sérieux avec lequel notre budget a été voté. C'est de se souvenir de ce que l'on disait il y a un mois et demi au moment du débat d'orientation budgétaire, les chiffres que l'on avançait, les chiffres qui figurent dans le budget et les chiffres que l'on retrouvera ou on peut le faire sur les années précédentes, en juin de l'année prochaine, lorsque l'on regardera le compte administratif, c'est-à-dire la réalité de l'exécution du budget. Nous avons été d'un sérieux, d'une rigueur et d'une honnêteté absolue. Ce que nous avons dit, nous l'avons fait et nous n'avons pas varié les chiffres, nous n'avons pas fait des budgets de complaisance, pas des budgets faussés. On a été totalement sincère dans l'exercice budgétaire.

Et l'ambition, ce n'était pas facile, la crise sanitaire, la crise inflationniste, maintenant le Gouvernement qui a du mal à accoucher avec le Parlement d'une loi de finances, et malgré cela, en ayant peu recours à l'augmentation de la fiscalité locale, beaucoup moins que la plupart des villes autour, en ayant désendetté la ville, tu ne l'as pas évoqué, mais c'est un point essentiel, avec un niveau de dettes historiquement bas - qui est aussi la garantie que pour celles et ceux qui viendront après nous, ils auront encore les marges de manœuvre qui leur permettront d'investir - nous avons obtenu un niveau d'investissement sur ce mandat, à mon avis, record. On fera le compte à la fin, mais on sera sans doute autour de 35-40 millions d'euros investis. C'est ce qui a été investi par la ville. Quand on pense à toutes les réalisations pour lesquelles nous n'avons pas dû investir parce qu'elles ont été financées par d'autres, globalement le montant des investissements global qui aura été réalisé sur ce mandat sera absolument énorme. D'ailleurs, je crois que ce sont des réalisations que les gens voient quand on se promène dans les rues des Lilas aujourd'hui et que l'on se rappelle ce qu'elles étaient il y a cinq ans : on voit que le boulevard de la Liberté a changé, on voit qu'il y a une station de métro nouvelle qui a été créée, on voit que le Grand Chemin commence à faire son œuvre ; on voit qu'à partir de la rentrée prochaine, une partie de nos élèves mangeront mieux, 100 % bio et 100 % local. On voit que nos gymnases ont changé, on voit que le gymnase Mahsa Amini est profondément transformé. On voit l'ensemble de ces actions et de tout cela, on peut être très fiers. Je ne sais pas s'il faut employer le mot satisfecit parce que j'ai retenu depuis le Conseil municipal précédent que parfois, il pouvait susciter la discussion, en tout cas, on peut se dire que l'on peut être fiers de l'ensemble de l'action que nous avons accomplie collectivement, et à laquelle, au fond - je veux le dire aussi, même s'ils ne sont pas là - les élus de l'opposition ont quelque part contribué en étant parfois force de proposition, en étant en tout cas dans la discussion avec nous. Et de cela, je veux les saluer.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? On va mettre aux voix cette délibération, le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville des Lilas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

C'est rare aussi d'avoir un budget adopté à l'unanimité, mais c'est vrai que ce soir, c'est un peu différent, mais parfois, cela arrive.

On va voir si c'était le cas l'année dernière aussi avec les élus de l'opposition présents pour une partie d'entre vous. C'est la même chose pour les parkings publics qui peuvent susciter des débats beaucoup plus vifs.

7. BUDGET PARKINGS BP 2025 – BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS

Monsieur DOUXAMI.- Non, je pense qu'il n'y aura pas de débat. Juste, rappeler que c'est un budget qui est à l'équilibre à nouveau pour l'année suivante. Pas de point particulier à noter sur ce budget avec des montants faibles, pas de travaux spéciaux, que des choses normales et proches de ce que l'on a eu en 2024.

Monsieur BENHAROUS.- Je mets aux voix. Y a-t-il des demandes de prise de parole d'abord sur le budget des parkings ? Personne ne veut jamais s'exprimer sur les parkings publics. Je le remarque, mais on retentera un débat sur les parkings publics et un jour, il y aura des interventions. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

8. ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur BENHAROUS.- Je dis quelques mots pour vous présenter la délibération suivante, qui est une délibération importante puisqu'elle est au fond la dernière actualisation de notre PPI, Plan pluriannuel d'investissement. Je rappelle d'abord que ce sera la dernière de ce mandat, puisque les électeurs auront à choisir dans un an à peu près l'équipe qui gèrera la ville pour les six ans qui suivent, et il reviendra à cette équipe d'élaborer un nouveau PPI pour la période 2026-2027 jusqu'en 2032, peut-être même 2033, puisque 2032 étant une année marquée normalement-- mais on ne sait plus ce qui est normal dans la vie politique aujourd'hui - par des élections présidentielles et législatives, et comme il ne peut pas y avoir trois élections la même année, si le calendrier électoral était respecté, peut-être y aurait-il un report d'un an des élections municipales. On verra ce qu'il en sera à ce moment-là. Prévoir dans la vie politique ce qui va se passer après-demain, c'est déjà compliqué. Alors en 2032, on va éviter de faire des prévisions comme celles-là.

Je vous rappelle également, mes chers collègues, que rien n'oblige des villes de notre strate à disposer d'un outil tel qu'un Plan pluriannuel d'investissement. Pourtant, il nous a paru d'emblée, dès le début du mandat, indispensable d'en avoir un, pour deux raisons principales. D'abord, c'est un outil pertinent et efficace de gestion et de prospective, en cela que le PPI nous permet de planifier, sous réserve des imprévus qui n'auront pas manqué durant ce mandat municipal, les capacités d'investissement de la collectivité et de les affecter en fonction des priorités qui auront été décidées par l'équipe municipale en place. La deuxième raison, c'est une avancée, selon moi, démocratique qui permet aux élus, notamment à ceux de l'opposition, mais plus globalement à toutes les Lilasiennes et à tous les Lilasiens, puisque ce document est public, d'être parfaitement informés de l'avancée des projets et de vérifier le respect ou non des engagements que nous avons pris lors de la campagne électorale devant les électeurs et les électrices.

Je ne rentrerai pas dans le détail de cette actualisation du PPI parce que les grandes lignes en ont déjà été présentées lors de notre débat d'orientation budgétaire il y a quelques semaines. J'insisterai simplement sur le fait que cette actualisation confirme et atteste le niveau d'investissement exceptionnellement important que notre ville connaît depuis 2020, qui correspond à notre volonté de transformer la ville en profondeur, se poursuivra en 2025. Martin l'a explicité lors des délibérations précédentes : ce sont près de 10 millions d'euros que nous investirons cette année encore aux Lilas, une somme très importante dans une ville dont le train d'investissement habituel se situait plutôt autour de 3 à 4 millions d'euros par année lors des années précédentes. D'autant, je le disais, qu'à ces 10 millions d'euros, viendront s'ajouter des projets qui contribueront, eux aussi, à transformer notre ville, mais sans impact financier sur notre budget, puisqu'ils seront portés et financés par d'autres acteurs et partenaires, que ce soit Est Ensemble, le Département ou Unigéo, par exemple, pour ce qui relève de la géothermie.

Ces investissements, comme depuis 2020, seront affectés aux priorités que nous portons depuis le début du mandat. Parmi ces priorités, le renforcement du service public communal. C'est ce que

nous faisons lorsque nous rénovons l'accueil de la Mairie pour mieux y accueillir les Lilasiennes et les Lilasiens. C'est aussi ce que nous faisons lorsque nous lançons la création d'un Centre technique municipal qui offrira à de nombreux agents municipaux des conditions de travail bien meilleures que celles dont ils bénéficient aujourd'hui.

Autre priorité majeure pour nous, Martin l'évoquait : la solidarité. Nous démolirons enfin l'immeuble situé aux 3 rue d'Anglemonet qui est sans doute dans notre ville le pire des symboles de l'habitat indigne et insalubre qui peut exister. C'est un dossier qui avait été conduit déjà à l'époque de Daniel pendant de très nombreuses années, qui nous a pris beaucoup de temps, mais dont nous arrivons à terme. La démolition a commencé, si vous passez dans la rue, vous pouvez le voir. Et puis, solidarité aussi, lorsque nous lançons des travaux importants de modernisation de notre Centre municipal de santé, avec l'objectif d'abord et avant tout d'y étoffer l'offre de soins pour permettre à davantage de Lilasiennes et de Lilasiens, notamment les plus modestes, d'avoir un accès correct à la santé.

Priorité également autour du dynamisme de notre ville. Nous continuerons, dans ce budget, à disposer des fonds nécessaires pour mener des préemptions commerciales si des opportunités se présentent avec l'objectif de préserver la diversité de notre commerce de proximité. Nous recréons, en termes de dynamisme économique, un marché alimentaire supplémentaire. Nous l'avons déjà fait place de Vel' d'Hiv'. D'ici quelques mois, c'est au quartier des Sentes qu'un marché alimentaire renaîtra une fois que les travaux du parvis, en cours, seront terminés. Nous finirons de refaire le complexe de tennis qui a déjà beaucoup changé depuis 2020, mais il nous reste encore un ou deux cours à requalifier. Et puis, nous referons également le terrain de basket de proximité du quartier des Sentes, très utilisé notamment par les jeunes (mais pas seulement) et nous couplerons cette réhabilitation avec un projet artistique de fresques, mais contrairement à ce que nous avons fait depuis le début du mandat, cette fois-ci, la fresque, nous ne la ferons pas sur un mur, mais sur le sol de ce terrain de basket et nous ferons appel à un artiste de renommée internationale.

Autre priorité majeure, la démocratie locale et participative en 2025 - Elle a démarré, je vous rappelle que vous avez encore quelques semaines pour voter pour vos projets préférés - C'est la quatrième édition du budget participatif et 250 000 euros que nous dédierons à la mise en œuvre des projets qui auront été proposés et choisis, élus par les Lilasiennes et les Lilasiens. Et puis, démocratie participative aussi, parce que l'année 2025 sera celle de la refonte de notre site Internet qui sera sans doute doublée d'une application mobile, qui facilitera et fluidifiera la relation entre les services publics communaux, les élus, et les Lilasiennes et les Lilasiens.

Et puis, priorité évidemment pour la transition écologique. Je ne peux pas ne pas évoquer l'éclairage du stade qu'enfin nous ferons en LED et qui permettra d'avoir un éclairage plus économe qu'aujourd'hui ; l'aménagement du boulevard Eugène Decros que nous mènerons avec les services départementaux qui permettent de casser la vitesse sur ce boulevard et donc de limiter la pollution ; les travaux - tu l'as évoqué, Martin - du quartier des Sentes et du parvis qui ont débuté et qui vont permettre d'avoir un quartier beaucoup plus vert, avec de très nombreuses plantations d'arbres, mais aussi un quartier où les différentes mobilités se rencontrent mieux puisque cela permettra la création d'une piste cyclable en site propre. Développement durable encore, en poursuivant le Grand chemin. Le tronçon démonstrateur est quasi terminé. Il faut achever la place Pierre Brosselette et ce sera au tour - cela va commencer - d'un tronçon de la rue du Garde-Chasse, d'être aménagé dans cet esprit. La cuisine, évidemment, si chère à Gaëlle, qui nous permettra dès septembre prochain de déguster avec les élèves des écoles Langevin et Daubié de succulents repas 100 % bio, 100 % locaux et 100 % cuisinés sur place. Et puis, évidemment, les travaux de géothermie seront terminés en 2025. Dès l'hiver 2025 (septembre, octobre, novembre, selon l'arrivée des premiers froids et le déclenchement du chauffage), ce seront de très nombreux bâtiments communaux et des centaines de foyers Lilasiens qui bénéficieront de cette source de chaleur qui, non seulement est moins chère, mais aussi plus durable.

Bref, cette année encore, nous poursuivrons la transformation de notre Ville pour la rendre plus durable, plus inclusive, plus solidaire, plus agréable à vivre. Cette année encore, les projets ne vont pas manquer et cette année encore, nous ferons la démonstration que nous tenons les engagements que nous avons pris devant les Lilasiennes et les Lilasiens, et même parfois au-delà. C'est donc ce PPI et cette dernière actualisation qu'il vous est demandé d'avaliser et que je vais soumettre au vote, à moins que vous n'ayez les uns ou les autres des questions, interpellations, remarques ou commentaires. Christophe ?

Monsieur PAQUIS. - Je vais parler sur le PPI. Martin a très bien parlé sur le budget et toi, Monsieur le Maire, sur tout cela aussi. Simplement dire que je vous invite tous à lire notre PPI parce que dans un détail, c'est fulgurant, aussi bien que pour les subventions que pour

tous les projets qui sont réalisés, et ceux à venir. Je suis un peu triste que l'on ne puisse pas poursuivre notre PPI pour les années suivantes encore, parce qu'on en a, on peut en faire. Et vraiment, je conseillerais aussi à l'opposition qui peut-être nous écoute, puisqu'ils ne sont pas là ce soir, de lire le PPI. Cela fait beaucoup, notre PPI à supporter et le vote du budget aussi. C'est dommage parce qu'on a deux grands points sur le Fort. C'est étrange quand même, un conseil comme cela sans opposition. C'est dommage.

Monsieur BENHAROUS.- En tout cas, celles et ceux qui nous écoutent auront compris que l'opposition n'était pas là ce soir. S'ils ne l'ont pas compris, on pourra le répéter deux ou trois fois, je pense qu'ils l'ont bien compris. Sur la suite du PPI, ce sont des échéances démocratiques. Il y aura une élection municipale, une équipe municipale sera élue et aura la responsabilité de porter un nouveau PPI pour les années à venir et le fera très bien.

Monsieur PAQUIS.- Je remercie aussi tous les services pour le travail accompli. On ne s'en rend pas compte, mais c'est beaucoup de temps et de travail de chercher ces subventions comme l'a évoqué Martin et de gérer tous les projets que l'on a encore en cours et qui vont être réalisés. Merci à eux.

Monsieur BENHAROUS : Absolument. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Les deux points présentés ensemble sont relatifs à des délibérations qui sont non seulement importantes, mais je dirais presque historiques pour la Ville des Lilas, puisqu'elles concernent les promesses de vente du Fort de Romainville. Elles vont nous être présentées à deux voix. Je crois que Lionel commence et Delphine poursuit. C'est comme cela que vous êtes arrangés.

9. ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE L'ÉTAT CADASTRÉE SECTION A N°65 D'UNE CONTENANCE DE 33 135 M² SISE LIEUDIT « FORT DE ROMAINVILLE » AUX LILAS (PSV ETAT / VILLE)

10. CESSION GLOBALE DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE L'ÉTAT CADASTRÉE SECTION A N°65 D'UNE CONTENANCE DE 33 135 M² SISE LIEUDIT « FORT DE ROMAINVILLE » AUX LILAS ET D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE COMMUNALE N°24P SISE 10 BOULEVARD JEAN JAURES AUX LILAS D'UNE CONTENANCE DE 4 600 M² AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CIBEX (PSV ETAT / CIBEX)

Monsieur PRIMAULT.- Merci Monsieur le Maire. En effet, ce sont des délibérations dont vous attendiez l'arrivée depuis très longtemps, je pense. Un petit rappel historique me semble nécessaire, car vous verrez que l'on est dans le temps long de l'aménagement.

On parle du site du Fort dit de Romainville, qui est aux Lilas, qui a fait l'objet d'un appel à projets lancé par la Métropole du Grand Paris en 2016. Cela fait donc neuf ans cette année que nous parlons de ce projet. Le site a été retenu en octobre 2016. Les lauréats ont été désignés en octobre 2017. Le lauréat choisi est un groupement dont le mandataire est CIBEX, accompagné de Vilogia et de Main d'Œuvres pour les partenaires principaux, puis un ensemble de partenaires de second rang, mais qui donnent toute leur richesse et toute la saveur à ce projet. Il s'agit d'un projet qui prend part non pas sur la totalité du Fort comme cela a pu se pratiquer dans d'autres villes ou d'autres anciens forts militaires à la périphérie des Lilas, puisque le Fort dit de Romainville n'est pas totalement désaffecté. Il a une fonction militaire qui a été abandonnée, mais aujourd'hui, la moitié du site est occupée par un opérateur (TDF) qui y a ses activités et qui demain continuera à y avoir ses activités. C'est un demi-fort, d'une certaine manière que nous proposons d'aménager, ce qui, bien évidemment, ajoute à la complexité. Et vous verrez que la complexité, il y en a beaucoup.

Cela fait depuis octobre 2017 que les lauréats ont été désignés. Puis, il a fallu ensuite rentrer dans la concrétisation de ce projet. Le terrain, c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui, n'appartient pas à CIBEX, n'appartient même pas à la Ville, en tout cas pour une grande partie de l'emprise dont on parle, puisque ce terrain appartient encore à l'État, terrain militaire, certes désaffecté, mais qui appartient toujours à l'armée.

Il s'est agi d'une part de mener une concertation avec les riverains, de vérifier son acceptabilité. Il s'est agi ensuite de vérifier que ce projet de construire était techniquement constructible. Et là, on est allé de surprise en surprise. On a notamment dû faire des sondages de sol en se rendant compte

qu'une partie du sol ne pouvait pas accueillir la masse de constructions que l'on se proposait d'y installer. Il a fallu déplacer le projet de certains bâtiments (ils n'étaient pas encore construits, heureusement), vérifier avec le voisin immédiat, qui sera toujours le voisin immédiat demain, TDF, que tout ceci pouvait avoir un fonctionnement harmonieux. Et puis, mine de rien, terminer par le commencement, c'est-à-dire aller voir le propriétaire de ce terrain qui est l'armée, en demandant s'il acceptait de nous le vendre car, dans l'appel à projets inventé de la Métropole du Grand Paris, personne n'avait songé à demander au principal intéressé, c'est-à-dire au propriétaire des lieux, s'il était vendeur. Bien évidemment, c'était un secret de polichinelle, un fort désaffecté, l'État est vendeur en général, mais évidemment, il fallait se mettre d'accord sur le prix. Cela a fait l'objet de discussions assez longues, assez fructueuses quand même, puisque nous arrivons aujourd'hui à un prix qui est fixé. Puis, il a fallu enrichir le projet, enrichir le projet culturel, enrichir le projet mémoriel, travailler avec le Ministère des Anciens Combattants, avec le Musée national de la Résistance, sur le sens du lieu de mémoire que nous allions y développer, un lieu de mémoire sur les femmes dans la Résistance et la Déportation, avec des casemates qui ont été des lieux d'enfermement dans lesquels il y a des graffitis qui sont des pièces historiques que l'on va pouvoir valoriser. Puis, toute une partie du projet culturel sera portée par Main d'œuvre. Tout ceci, il faut s'assurer que les acteurs qui avaient été contactés en 2016 et qui avaient trouvé cela formidable en 2016, quand on va arriver dans le temps de la réalisation, c'est-à-dire dans les deux, trois à quatre années qui vont venir, c'est-à-dire plus de 10 ans plus tard, est-ce que ces acteurs sont toujours là, est-ce qu'ils sont toujours convaincus et est-ce qu'ils ont toujours envie d'y aller. Évidemment, tout ceci rend les projets un peu plus difficiles. Il faut s'y faire, c'est le temps long de l'aménagement et on doit travailler avec.

Le projet s'est affiné. On doit faire 200 logements, une résidence étudiante de 250 logements étudiants, un gymnase, une halle de tennis de table, un Mémorial des femmes de la Résistance, j'en ai déjà parlé, et puis 7 000 m² d'activités commerciales, culturelles, artistiques qui vont être développées dans les pieds d'immeuble, mais également dans les casemates.

Aujourd'hui, une double opération qui se présente à nous. D'une part, l'acquisition par la Ville de la parcelle de l'État au prix de 1,5 million d'euros, et la vente le même jour de cette parcelle et d'un terrain appartenant déjà à la Ville pour un total de 3 millions d'euros au promoteur CIBEX. Pourquoi cette opération d'achat/vente le même jour, ce n'est pas un hasard, bien évidemment : c'est le cadre fixé par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de cet appel à projets. Cela ne pouvait pas être le promoteur achetait directement à l'État. C'est bien une opération où on fait un achat et, aussitôt acheté, que nous revendons au promoteur.

C'est la double délibération qui vous est proposée aujourd'hui. Je pourrais encore raconter mille choses, mais j'ai déjà été fort long. Je cède la parole bien volontiers à Delphine PUIPIER et à qui voudra la prendre.

Madame PUIPIER. - En complément de Lionel, je voulais apporter quelques éléments pour souligner la particularité de ce projet, notamment par rapport à un projet d'aménagement classique. À la base, ce projet a émergé sur la base d'une opportunité qui venait de l'extérieur. C'était l'appel à projets de la Métropole du Grand Paris. C'était un format un peu nouveau où on attribue un terrain maîtrisé par le foncier à un lauréat, un groupement d'opérateurs, pour en faire une forme de vitrine d'une réalisation très qualitative pour ces opérateurs. Au-delà du côté très nouveau de cette procédure, derrière, il y a vraiment le fait que la Ville s'est approprié le projet. Elle se l'est approprié d'abord par une phase de concertation qui a duré six mois, mai à octobre 2019, qui a fait considérablement évoluer le projet par rapport au projet initial. Ce n'est pas un projet qui est sorti de terre en quelques semaines de l'idée d'opérateur et qui se déroule exactement comme on a fait au départ. Il s'est fait approprier déjà par cette première phase. Ensuite, il y a les contraintes techniques dont a parlé Lionel, notamment les carrières, la pollution, l'amiante, etc. Il a fallu à nouveau faire évoluer le projet, tout en conservant les ambitions initiales que l'on avait fixées suite à la concertation, et finalement, pour affirmer un projet porté par la municipalité, fondé sur la concertation, mais qui se veut réaliste. C'était la première chose que je voulais souligner.

Ces ambitions, deuxième chose que je veux souligner, sont sécurisées. Derrière, il y a eu tout un travail mené par les services techniques pour écrire ce que l'on appelle « un cahier de prescription architecturale et urbaine ». Derrière ce mot un peu technique, il y a vraiment un engagement derrière. On sécurise pour que l'opérateur, ce qu'il a fait sur le papier et sur un plan, ce que l'on projette dans les images et que l'on va projeter sur Infos Lilas, cela se réalise réellement. C'est un travail (140 pages) qui lie vraiment l'opérateur. Cela reste un projet maîtrisé par la Ville et on est parti d'un appel à projets de l'IMGPT. Il faut vraiment mesurer tout le chemin qui a été parcouru là-dessus.

On aboutit à ce projet ambitieux. Ce que je veux aussi souligner sur ce projet ambitieux, ce n'est pas seulement un projet de logement comme on peut faire un projet de logement dans un quartier. C'est

vraiment un nouveau quartier, 27 000 m² de surface. Il n'y a pas seulement des logements, il y a des équipements, il y a évidemment de l'économie sociale et solidaire, de l'activité économique. C'est un lieu de promenade, c'est quasiment une destination que l'on est en train de créer pour les Lilasiens, pour les habitants, pour des nouveaux habitants, mais aussi pour les habitants qui habitent aujourd'hui. Je veux souligner la qualité des espaces verts qui vont être préparés. C'est quasiment la surface du parc Lucie Aubrac. C'est une vraie destination.

Troisième point et dernier point, je ne vais pas être beaucoup plus longue, mais une telle ambition pour un projet, pour une ville de 23 000 habitants, je veux souligner que c'est un défi opérationnel et technique. En plus, c'est dans une procédure d'aménagement qui n'est pas du tout classique. Ce n'est pas une ZAP où on fait dérouler des procédures. Là, vous avez vu la particularité des deux délibérations. Cela nécessite un travail de fourmi, de la part des services techniques, de gérer énormément d'étapes de procédures administratives, notariales, et sans temps mort, il faut le souligner. Ce sont des étapes qui sont habituellement invisibilisées. C'est difficile d'en parler dans Info Lilas, ailleurs, de dire que l'on a fait la fiabilisation du bilan financier, on a saisi les domaines, on a construit un cahier des charges administratives et urbaines, que l'on a travaillé avec les notaires. Là, il y a eu un travail d'environ un an et demi avec les notaires, quasiment une trentaine de réunions. Ce sont nos services techniques qui ont tout suivi. Ce sont des étapes qui ne sont souvent aussi pas comprises, on ne comprend pas pourquoi c'est si long, mais qui sont absolument nécessaires, d'autant plus parce qu'elles ne sont pas des procédures classiques. Cela explique aussi le temps long.

Je voulais aussi, à la fin, avoir un peu de satisfecit. Je regrette également qu'il n'y ait pas l'opposition en face et reprendre les mots que tu as dits, Monsieur le Maire, tout à l'heure, c'est-à-dire un projet historique, mais aussi on peut souligner le sérieux et l'ambition, et la qualité des services techniques que je veux vraiment remercier d'avoir mené déjà toute cette étape. Ce n'est pas fini, mais c'est une étape qui reste importante, très symbolique parce que c'est une transaction de foncier. Il y a plein de choses derrière, mais je pense que c'est important que l'on ait eu ce débat en Conseil municipal. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci Lionel, merci Delphine de cette présentation à deux voix très claire et très exhaustive. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Patrick, c'est à toi.

Monsieur BILLOUET. - Bonsoir à tout le monde. Au nom des élus communistes, l'Homme interné derrière ces murs, ce fut majoritairement elles. 7 000 détenus, 3 800 femmes. Le Fort de Romainville aux Lilas est un site unique et central dans l'histoire de l'internement et de la Déportation par les nazis des femmes résistantes. Plus de 40 % des femmes déportées de France par mesure de répression y furent internées. Parce que l'homme lui réclama et reçut les honneurs, ce fut rarement elles. 1 038 compagnons de la Libération, parmi eux, 6 femmes. Elles représentent environ 15 % des effectifs de la Résistance, mais leur nom ne représente que 2 à 3 % des noms cités dans les manuels scolaires. Dans notre ville, le travail sur ce projet a commencé depuis 2014, notamment au travers du Groupe communiste et à la contribution active de Claude ERMOGENI, alors premier adjoint. Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Comité pour la sauvegarde du Fort de Romainville sont à nos côtés dans l'élaboration et la réalisation du mémorial. Il sera une pièce maîtresse du dispositif de mise en réseau des lieux de mémoire de notre territoire. Il n'existe pas en France de lieu rendant hommage à celles qui furent réprimées et persécutées. C'est ici, dans ce site remarquable, longtemps oublié et aujourd'hui encore largement méconnu, qu'à l'initiative de la Ville des Lilas et du réseau du Musée de la Résistance nationale, sera installé le Mémorial National des femmes en Résistance et en Déportation, constitué de l'ensemble des destins des femmes résistantes, dont une des très grandes majorités était communiste et déportées, dont il rappellera la diversité des engagements et des parcours.

Les familles de ces femmes organisées dans ces associations de souvenirs participeront à rappeler toutes les histoires et surtout transmettre à nos enfants. Il sera un des nombreux lieux qui constituent le parcours des collégiens. Nous avons de grandes responsabilités vis-à-vis des jeunes en termes d'éducation, de formation et de leur esprit critique, à l'heure où la disparition des derniers témoins de la Résistance et de la Shoah. Les *fake news* diffusent massivement les thèses révisionnistes. Les partis d'extrême droite ont pris le pouvoir en Europe et dans le monde, et nous rappellent que Hitler a d'abord été élu démocratiquement.

Ce lieu hautement historique ne sera ni confiné ni caché. Il conservera les espaces sanctuarisés, adaptés ou restaurés comme le carré des fusillés ou les casemates et leurs graffitis.

Nous nous félicitons de la création de ce nouveau quartier qui permettra d'avoir un nouvel espace de vie agréable et végétalisé pour les Lilasiens et les futurs visiteurs. De nouveaux logements, une résidence étudiante, des espaces sportifs, associatifs et culturels viendront enrichir la Ville. La signature de l'achat du Fort est l'ouverture d'un superbe projet pour plusieurs années.

Monsieur BENHAROUS. - Merci Patrick. Évidemment, je partage mot pour mot ce que tu as dit, notamment sur la dimension mémorielle de ce projet. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, Daniel ?

Monsieur GUIRAUD. - Oui. Deux, trois mots. Ces deux délibérations ne sont pas un aboutissement, mais elles constituent une étape importante dans le processus. Ce n'est pas un aboutissement parce que l'aboutissement, c'est lorsque dans quelques années, le projet urbain aura pris corps et que la Ville des Lilas aura contribué à réparer un vice de formation initiale, à savoir que sur le glacis du Fort, propriété de l'armée, à travers la CILOF à l'époque, organisme de construction de logements pour les fonctionnaires, plus particulièrement les fonctionnaires du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur, ils ont fait cela comme des militaires. Cela explique qu'il n'y a pas un commerce, par exemple. C'est la conception casernale des urbanistes qui travaillaient pour le ministère de la Défense. L'aboutissement est, quant à travers l'aménagement foncier, il y aura une ouverture du Fort sur le quartier, et plus généralement du quartier sur la ville, avec l'établissement, je ne dis pas le rétablissement, parce qu'il n'y a jamais eu, l'établissement de réelles fonctions urbaines. Cela sera l'aboutissement.

Mais l'étape est absolument importante et primordiale. Pourquoi ? J'ai entendu parler comme vous, mais je n'ai jamais rencontré : l'État stratège. L'état stratège, c'était pendant des décennies et des décennies, Paul Delouvrier, Philippe Lamour, Olivier Guichard etc. , pour le meilleur, parfois pour le pire, souvent on montre deux zones grises avec du bon et du pas bon, mais l'État fut une période où quand il disposait de 5 hectares à proximité d'une grande capitale mondiale, il sautait dessus et ces 5 hectares étaient le terrain d'assiette d'une OIN, Opération d'intérêt national. C'était avant, comme nous dit la publicité. D'ailleurs, ce que j'ai connu à travers toutes les péripéties sur le foncier du Fort, je retrouve aujourd'hui avec Troussel sur un autre site qui est celui du terrain de l'ORSTOM, l'IRT, l'ex Office de recherche scientifique, territoire en Outre-Mer, 5 hectares à Bondy. L'État stratège, on ne l'a jamais rencontré là non plus. En revanche, avec ERMOGENI, on a rencontré l'État marchand de biens. C'est-à-dire qu'en 2001, on se retrouve avec une situation où il y a un fort qui est zoné ND au plan d'occupation des sols. C'était avant les PLU. ND, c'est espace naturel à protéger absolument. On était persuadé que c'était totalement inconstructible et que l'on ne risquait pas grand-chose. Quand des promoteurs immobiliers sont venus nous voir en disant « On a un projet », on les envoyait bouler, sauf que, et je remercie, Monsieur André YCHÉ, président de la SNI (Société nationale immobilière) à l'époque, qui gérait la plupart des tours du Quartier de l'Avenir, inspecteur général de l'Armement, directeur de la Caisse des dépôts et consignations. Il se trouve que je rencontre YCHÉ non pas sur la question du Fort *stricto sensu*, mais sur la question de la rue Guynemer et de la rue du 8 mai 1945, les logements de la SNI. C'est un ami commun qui nous avait mis en contact. On évoque le Fort et je dis à YCHÉ que je suis tranquille à cause du zonage ND. Là, HICHET me dit : *jeune ami, il faudrait quand même regarder de près cette histoire parce qu'à mon avis, il y a une très grande fragilité juridique du zonage ND.* On voit donc un avocat spécialiste des questions d'urbanisme qui nous dit que cela ne tient pas parce que c'est de façon tout à fait irrégulière que la précédente municipalité a fait zoner ND ce territoire. On a travaillé sur la modification qui était en cours du plan d'occupation des sols, la préparation du premier PLU et on a trouvé un zonage UF qui nous a permis d'assurer une constructibilité mobilité très relative, en tout cas suffisamment peu importante, pour que cela puisse intéresser les promoteurs immobiliers. Mais on a eu plusieurs alertes rouges. La dernière que l'on a eue, merci à François Hollande. S'il y a un ami de la Ville des Lilas, c'est François Hollande. Il l'a montré sur la maternité, mais il l'avait montré aussi sur le Fort parce qu'en 2014, ce salaud, il a mis les Lilas dans la liste des sites où par dérogation à toutes les règles d'urbanisme, on pouvait sans permis de construire, enfin l'État pouvait substituer la ville pour signer le permis de construire, mais en gros c'était dans la liste des terrains mutables pour les objectifs de construction, indépendamment des desideratas. On en avait un. Ce n'est pas en 2014, le Mémorial national dédié aux femmes de la résistance et la Déportation, mais en 2002 qu'on l'a officialisé en Conseil municipal, on l'a porté à la Préfecture, au ministère des Anciens Combattants et au ministère de la Défense. Heureusement, en 2014, il se trouve que c'était la préfiguration de la Métropole que je coprésidais avec le Préfet de Région d'Aubigny qui me retire le Fort de la liste des parcelles mutables. Mais en gros, quand il y a eu, dans le cadre métropolitain, *Inventons la Métropole du Grand Paris* – concours sur lequel il y a eu beaucoup de déperditions sur ce concours, énormément de dossiers, mais peu ont abouti –, cela a permis premièrement de donner de la visibilité au site (on a choisi CIBEX à l'arrivée, mais on a eu pas mal de candidats et des gros, Nexity etc.) , et, deuxièmement, de sanctuariser le site. À partir au moment où c'était acté, *Inventons la Métropole du Grand Paris* avec concours international, il était difficile de nous mettre un promoteur et de retrouver une liste à la Hollande

pour nous enfler sur les hectares du Fort. D'ailleurs historiquement, et c'est pour cela que le prédécesseur avait zoné ND : en 1984, il y a eu l'édification de la Tour Champignon dite Tour TDF de Romainville, mais cela avait été fait au tout début des années 80 avec un tampon secret-défense, et pour le coup, la Ville des Lilas n'a rien eu à dire, ce truc a été édifié sans permis de construire. À partir du moment, en 2017, on a franchi une étape.

Après, tu avais raison de le rappeler, c'est un temps très long, pratiquement dix ans. CIBEX, ils se font des cheveux en me demandant : Est-ce que l'on n'a pas eu le malheur de gagner ce concours ? Je dis : Mais non ! Cela va venir à travers les deux délibérations. L'acquisition de cession de l'une et la cession de l'autre parcelle à un prix, et là encore, l'État stratège n'est pas très bon, parce que c'est bien pour la Ville, de 1,5 million. C'est pareil pour l'ORSTOM à Bondy, on a réussi à choper l'ORSTOM à un prix défiant toute concurrence et je pense que l'on va faire un grand site européen dédié à l'économie solidaire sur les terrains de Bondy. Donc, ce n'est pas un aboutissement. C'est une étape extrêmement importante et je pense que cela va vraiment changer beaucoup de choses dans la Ville des Lilas, surtout le nord de la commune, et que l'on va arriver à recréer quelque chose.

Aujourd'hui, on n'est plus maintenant à se casser la tête, comme ce fut le cas à l'époque avec ERMOGENI de savoir e que l'on va faire parce qu'il y avait le PLU et la préparation du PLUi d'Est Ensemble qui a été acté en 2001. Là aussi, il avait fallu négocier avec Gérard COSME à l'époque sur *on veut vraiment que ce soit comme cela et pas autrement*. Là, je crois maintenant, déjà cela commençait à devenir un peu irréversible à partir de 2017, mais si on t'autorise, et je pense que l'on va le faire, à signer la promesse de vente synallagmatique et quelques semaines après l'acte authentique, pour le coup, c'est sûr que cela devient irréversible. Cela veut dire qu'il n'y aura pas un projet qui sera contradictoire à ce que ce soit à la Ville des Lilas d'une part, et d'autre part que ce soit aspect mémoriel avec le Mémorial national dédié aux femmes de la Résistance et la Déportation, je ne sais pas à quel rythme cela va se faire, mais cela se fera et il n'y aura pas autre chose sur les sept casemates concernées, c'est extrêmement important. Je pense que ce sont vraiment des bonnes délibérations. Et là, j'ai une pensée émue pour ERMOGENI, parce que l'on y avait passé quand même pas mal de temps sur cette affaire, mais globalement, à l'arrivée, c'est plutôt satisfaisant. Je n'ai pas toujours été convaincu que l'on arriverait au bout du bout à sortir ce truc, mais cela commence à prendre forme et c'est très bien.

Monsieur BENHAROUS. - Merci Daniel. D'autres demandes de prise de parole ?
Christian.

Monsieur LAGRANGE. - Oui, quelques secondes simplement, pour dire que 2002-2023, comme le rappelait Daniel, il faut avoir une certaine pugnacité et être tenace. Une petite anecdote : ALLIOT-MARIE, à l'époque ministre des Armées et de la Défense, on lui avait proposé une somme de 1 euro qui était 6,56 fois plus élevée que ce qui avait été proposé à Alain RICHARD, prédécesseur en 2001. Petite anecdote comme cela, ALLIOT-MARIE et Patrick OLLIER finalement nous ont bien aidés...

Monsieur BENHAROUS. - D'autres demandes de prise de parole ? Je vais peut-être terminer et compléter de quelques mots l'ensemble des prises de parole et présentations qui nous ont été faites pour que nous mesurons bien - mais cela a été dit à plusieurs reprises - toutes et tous ici, l'importance des délibérations qui nous sont soumises. Ces délibérations ne marquent rien de moins que l'entrée en phase opérationnelle de ce projet d'aménagement du Fort que nous portons depuis de nombreuses années - je ne voulais pas dire de nombreuses décennies pour ne pas nous vieillir - mais la réalité est que ce sont de nombreuses décennies.

C'est d'ailleurs une interrogation qui nous revient régulièrement. Pourquoi est-ce qu'il a fallu autant de temps ? Pourquoi est-ce qu'il a fallu attendre 2025 pour signer enfin les promesses de vente qui vont permettre de lancer véritablement un projet qui, dans les esprits, était présent depuis le début des années 2000 et qui, dans les faits, existait depuis 2017, lorsque l'équipe municipale conduite par Daniel a décidé d'inscrire ce site exceptionnel à la première session de l'appel à projets *Inventons la Métropole du Grand Paris*.

Cette interrogation est profondément légitime. Elle trouve une réponse dans le fait que les projets urbains sont toujours des projets de longue haleine. Mais aussi, dans une autre raison qui s'explique par les choix que nous avons faits et les contraintes qu'il nous a fallu surmonter. Les contraintes n'ont pas manqué et je serais interminable si je les évoquais toutes. Mais quand même, il aura d'abord fallu faire face à des contraintes techniques qui nous ont conduits, une fois les études de sol menées, à vérifier que peu de constructions étaient possibles sur le glacis du Fort, alors que le projet initial en prévoyait bien davantage, et qu'il fallait donc retrouver ces constructions à l'intérieur du Fort tout en conservant l'esprit de ce projet Grands Lilas.

Contrainte avec les négociations qu'il a fallu mener - Daniel les a décrites à sa manière - avec les services de l'État, notamment les conditions financières de ces promesses de vente qui nous obligeaient, si elles n'avaient pas été satisfaisantes pour nous, à dénaturer totalement le projet par des constructions excessives et nous nous y serions refusés. En la matière, si nous sommes parvenus à obtenir ce prix, je crois qu'il faut sincèrement remercier la Ministre déléguée en charge de la Mémoire, Patricia MIRALLÈS, dont l'intervention a été relativement décisive pour obtenir de ses collègues des services de l'État un prix qui rendait ce projet réalisable.

Contrainte encore avec toutes les discussions difficiles qu'il a fallu mener avec les partenaires indispensables pour qu'un projet aussi important pour une ville comme la nôtre puisse se concrétiser. Des partenaires qu'il a fallu convaincre du bien-fondé de ce projet et de son importance. Je pense à Est Ensemble, avec lequel encore aujourd'hui nous sommes en train de peaufiner la modification du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), pour que les règles d'urbanisme permettent la réalisation de ce projet. Partenaires, je pense aux Monuments historiques avec qui nous discutons au « millimètre », - si j'emploie ce mot-là, je n'exagère pas - le périmètre du classement voulu bien légitimement par l'État pour que ce classement n'empêche pas la réalisation du projet mémoriel que nous voulons mettre en œuvre. Je pense aux interminables discussions avec TDF, propriétaire de l'autre moitié du Fort, comme l'évoquait tout à fait justement Lionel, qu'il a fallu convaincre que notre projet était compatible et conciliable avec la relative discrétion qu'exige une partie de leurs activités.

Mais cette durée, elle s'explique par ces contraintes mais elle s'explique aussi par des choix que nous avons faits, que nous assumons et dont, au fond, aujourd'hui, je n'imagine pas qu'ils aient pu être autres et différents. Le choix d'abord de proposer sur ce site exceptionnel un projet exceptionnel dont nous avons voulu tout maîtriser, tout voir, tout valider. Et je veux remercier les équipes de CIBEX qui ont accepté cette exigence inhabituelle de la part d'une ville, mais surtout remercier les équipes de la Direction générale des services techniques, Nathalie DREYER-GARDE qui se trouve derrière moi, Julien TRUC-CARTA, le directeur de l'urbanisme, et quelques autres encore, qui ont été nos vigies pointilleuses en la matière, en veillant à ce que rien ne nous échappe et que toujours, l'esprit de ce projet que les élus portaient soit respecté.

Choix de nourrir ce projet de partenariat exceptionnel avec des acteurs qui partagent pleinement notre ambition et ont su s'imprégner de l'esprit de notre projet et le porter avec nous. Je pense - je m'excuse pour celles et ceux de nos partenaires que je vais oublier, mais Lionel les a évoqués - à Mains d'Œuvres pour la partie culturelle et je pense évidemment au Musée de la Résistance nationale pour la partie mémorielle et je m'en voudrais de ne pas avoir ce soir un mot et une pensée pour Thomas FONTAINE, le directeur des projets de ce Musée de la Résistance nationale, avec lequel nous avons appris à nous connaître, à nous confronter parfois, et finalement à travailler ensemble pour donner corps à ce Mémorial national des femmes en Résistance et en Déportation qui verra le jour prochainement.

Choix encore, cela a été très bien dit par Delphine, de soumettre ce projet à une concertation exigeante, de le présenter aux Lilasiennes et aux Lilasiens sur site par des visites nombreuses. (Je ne me souviens plus du nombre que nous avons conduit et guidées.) Par une exposition, par un questionnaire, par des réunions publiques, par des informations régulières afin de recueillir leur assentiment, mais aussi leurs remarques, leurs critiques, leurs suggestions et de nous appuyer sur l'ensemble de ces éléments pour modifier en profondeur - Delphine l'a très bien dit - le projet initial dans l'esprit que les habitants du quartier et de la ville souhaitaient.

Choix encore d'ouvrir le Fort avant même que les travaux d'aménagement définitif ne débutent, dans le cadre de ce que l'on appelle un urbanisme transitoire qui nous semble indispensable et qui commencera dès les prochaines semaines à ouvrir le Fort et à préfigurer la vie de ce lieu lorsque les travaux y auront été menés demain. Je remercie les équipes d'Est Ensemble d'avoir bien voulu inscrire ce site très atypique dans le cadre d'un appel à projets qu'ils ont baptisé Temp'o et qui nous permettra d'accélérer cette démarche d'occupation progressive du Fort avant même que l'aménagement définitif ne débute.

Ces choix, nous les assumons, même si Daniel l'a dit, ce n'est qu'une étape et il en reste évidemment, je compare souvent ce projet à une course de haies, - je ne sais pas combien de haies il reste encore, - mais je vois bien toutes les haies que nous avons déjà franchies. Ces contraintes, nous les avons surmontées et nous surmonterons celles qui continueront de se présenter. Et si, quand nous avons été élus, Daniel l'a dit, nous pouvions nous poser la question de savoir si ce projet se réaliserait, peu à peu, cette interrogation s'est transformée pour savoir non pas si, mais quand ce projet se réalisera. Et aujourd'hui, je crois que nous pouvons affirmer que ce projet débutera dans les prochains mois par de l'urbanisme transitoire et qu'à horizon 2027-2028, les travaux débiteront qui permettront de

mener les travaux d'aménagement définitifs. Et je ne doute pas que chacun mesure l'importance, Daniel l'a dit, d'un tel projet pour le quartier de l'Avenir et le quartier des Sentes d'abord, mais plus globalement pour notre ville et même au-delà.

Pour le quartier de l'Avenir d'abord, Daniel disait les choses de manière tout à fait juste, car chacun connaît bien ici les caractéristiques de ce quartier marqué par un habitat collectif mixtes (du logement privé et du logement social), quelques lieux de services publics (les écoles Langevin et Daubié, le parc des sports, le collège, la halle de tennis, la halle de tennis de table), mais qui manque terriblement de lieux de vie, d'activités associatives, (même si les associations de quartier y sont très dynamiques) ou d'activités économiques. C'est à cela que le projet Grand Lilas va remédier en installant au cœur du quartier de l'Avenir des lieux de restauration, des lieux de loisirs, des lieux de pratiques sportives, des lieux de culture, des locaux associatifs pour donner une vie et un élan nouveau à la vie de ce quartier.

Apport majeur pour la Ville des Lilas. Ce projet va permettre, vous le savez, d'ouvrir - cela a été très bien dit - aux habitants de notre ville un nouvel espace vert, ce Parc des remparts aujourd'hui totalement fermé au public et caractérisé par une faune et une flore exceptionnelle que nous préserverons et qui seront désormais enfin accessibles à toutes et à tous.

Un projet qui offrira un vaste espace à l'agriculture urbaine dans une ville où les terrains que nous pouvons mettre à la disposition de ce type d'activités sont forcément, au regard des caractéristiques, très rares. À l'heure où, nous le savons, la question de l'alimentation n'a jamais été aussi cruciale et l'enjeu de relocaliser autant que possible notre production agricole prégnante. Un projet qui permettra d'accélérer encore la modernisation de nos équipements publics, puisqu'il verra la reconstruction du gymnase Jaurès et de la halle de tennis de table, qui, celles et ceux qui connaissent ces équipements sportifs - et ce n'est pas Richard qui me contredira - en ont bien besoin tous les deux.

Projet qui comblera un manque aux Lilas en installant une résidence étudiante à l'heure, on le sait, où les étudiants des Lilas, comme d'ailleurs, peinent de plus en plus à se loger dans des conditions décentes et à disposer de leur autonomie lorsqu'ils ou elles le souhaitent.

Projet qui étoffera encore les propositions culturelles déjà foisonnantes que nous offrons aux Lilasiennes et aux Lilasiens - mais on ne propose jamais trop de culture - surtout dans la période. Et les projets que Mains d'Œuvres nous proposera seront forcément, quels qu'ils soient, d'excellente qualité quand on connaît la qualité de cet opérateur culturel.

Projet qui renforcera encore le dynamisme de notre ville en permettant l'installation de nouvelles activités économiques, notamment dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire, secteur auquel nous devons accorder de plus en plus d'importance.

Bref, un projet qui en un mot, donnera naissance à un nouveau quartier, un écoquartier dynamique et exemplaire en matière de développement durable.

Et puis, je ne dirais pas mieux que Patrick que l'importance de Grand Lilas va au-delà de notre ville. En plaçant au cœur de ce projet, la réalisation d'un Mémorial national des femmes en Résistance et en Déportation, j'ai la conviction - et je pense que Madeline DA SILVA la partage avec moi - que nous contribuons à réparer une injustice qui repose sur un constat simple : celui que dans notre pays, qui a su édifier, et c'est bien légitime, de très nombreux lieux de mémoire et d'histoire nous rappelant le souvenir et les leçons terribles du second conflit mondial, aucun, de dimension nationale, n'est spécifiquement consacré au rôle joué par les femmes dans la Résistance et aux tributs très lourds qu'elles ont payés à la déportation. Il était temps ; c'est aussi peut-être surtout pour cela, que nous avons toutes et tous les uns et les autres consacré autant de temps et d'énergie à faire avancer ce projet. C'est aussi sans doute pour cela que le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le Préfet nous a fait l'honneur de sa présence et que l'affluence était si nombreuse pour cet événement qui marquait le lancement public de ce projet mémoriel. Et c'est pour cela encore que - si vous m'y autorisez d'ici quelques minutes - la Ministre déléguée en charge de la Mémoire Patricia MIRALLÈS viendra représenter elle-même l'État pour signer officiellement, symboliquement, les promesses de vente historiques que ces deux délibérations nous autoriseront à valider.

J'ai été un peu long, je m'en excuse, mais je crois que l'importance de ces délibérations le justifiait. Nous sommes là en train de prendre des décisions qui vont engager la Ville des Lilas pour les années et les décennies à venir. Je crois que de ce projet, comme de l'ensemble de l'action que nous avons menée depuis quelques années, nous pouvons être heureux et fiers.

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, je mets aux voix les deux délibérations séparément et successives.

La première porte sur l'acquisition de l'emprise foncière de l'État cadastré, section A n° 65 d'une contenance de 33 135 m² dit Fort de Romainville aux Lilas.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération suivante, cession de deux parcelles cadastrées, la précédente plus celle du Glatie, 4 600 m² au profit de la société CIBEX.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Ces deux délibérations sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je vous donne rendez-vous à toutes et à tous le 1^{er} avril à 18 heures ici où nous signerons officiellement avec les représentants de l'État et de la société CIBEX ces promesses de vente pour qu'elles entrent véritablement dans leur phase opérationnelle.

On va passer à de très nombreuses délibérations sur d'autres sujets, puisque je vais céder la parole maintenant à Nathalie qui, comme chaque année, une fois notre budget voté, va nous détailler les subventions que nous décidons d'attribuer à nos associations Lilasiennes. Une délibération générale, vous en avez l'habitude, puis des délibérations spécifiques pour les associations qui nécessitent que tel ou tel d'entre nous sorte parce qu'ils sont membres importants des organes dirigeants des associations concernées.

Nathalie, je te cède la parole.

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2025

Madame BETEMPS.- Pour renforcer sa politique de soutien en faveur des associations locales et encourager le développement d'initiatives Lilasiennes, la Ville octroie des subventions aux associations locales œuvrant dans différents secteurs. Les subventions sont allouées aux associations, soit pour les soutenir dans leur fonctionnement, soit pour les aider au développement de projets à destination des Lilasiens.

On va commencer par une proposition d'attribution de subvention à l'association L'ALRA.

Monsieur BENHAROUS.- Non, il faut d'abord voter les subventions globales, puis on passera à l'ALRA. Pour rappeler le processus du vote, on vote d'abord l'ensemble des subventions aux associations. Nous y avons extrait, simplement les associations qui nécessitent que tel ou tel élu autour de la table sorte, qu'on votera individuellement ensuite.

Je vais mettre au vote le point 11, l'attribution générale des subventions aux associations locales pour l'année 2025.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des élus qui ne prennent pas part au vote ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Merci Nathalie. À toi, à nous.

Avant que tu ne prennes la parole pour L'ALRA, je vais demander à Arnold BAC et à Nancy AGUI-LERA-TORRES de bien vouloir quitter la salle le temps que nous présentions, débattions, votions et vous pourrez revenir ensuite.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION ALRA

Madame BETEMPS.- L'association L'ALRA, Amicale des locataires et de la Résidence de l'Avenir est très impliquée dans la vie de ce quartier, requiert pour la réalisation des actions et projets qu'elle entend mener un soutien financier et partenarial de la part de la Ville des Lilas. Elle organise avec les services Jeunesse, le Kiosque et les services culturels des activités sportives, artistiques et culturelles. Elle défend également les intérêts des résidents auprès du bailleur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver au titre de l'exercice 2025 la participation communale au fonctionnement de cette association pour un montant de 700 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération en particulier ? Je mets au voix la délibération accordée à L'ALRA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vais demander à Nancy et à Arnold, s'ils m'entendent, de bien vouloir rentrer et demander à Lisa et à Martin de bien vouloir sortir puisque nous allons voter l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 à l'association UCL-FCPE.

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION UCL - FCPE

Madame BETEMPS.- La FCPE est présente dans tous les établissements scolaires publics des Lilas où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. C'est la seule fédération de parents à être associée à tous les mécanismes de décision de l'Éducation nationale. Sa légitimité permet à ses représentants de siéger dans les différentes instances telles que les conseils d'école, les conseils d'administration pour ce qui concerne le collège et les lycées, ainsi que le conseil départemental et régional de l'Éducation nationale.

L'union de coordination locale de la FCPE, ayant vocation à relayer les informations aux parents d'élèves Lilasiens, il est proposé au Conseil municipal d'approuver au titre de l'exercice 2025 la participation communale au fonctionnement de cette association pour un montant de 500 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Nathalie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

Martin et Lisa, si vous voulez bien nous rejoindre. Je vais demander à Richard, Daniel et Patrick de bien vouloir sortir puisque nous allons parler du Football club des Lilas.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LES LILAS

Madame BETEMPS.- L'association Football Club des Lilas est une association importante, tant par le nombre de licenciés que par son implication dans la vie locale et associative de la ville. Une convention entre la Ville et cette association a défini l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ainsi que les modalités de mise à disposition d'équipements sportifs.

Consécutivement à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation communale au fonctionnement de l'association Football club des Lilas à la hauteur de 130 000 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Je vais demander à Patrick et Richard de bien vouloir rentrer, mais pas Daniel qui va rester dehors. Par contre, nous allons rejoindre, avec Christian LAGRANGE, Daniel pour la délibération suivante et je passe la présidence de séance à Sander CISINSKI.

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Madame BETEMPS.- L'UNC a pour objet de contribuer aux devoirs de mémoire, non seulement par sa présence auprès des élèves Lilasiens, de l'école élémentaire au lycée, mais également par sa participation à toutes les cérémonies commémoratives organisées au Lilas et en Seine-Saint-Denis. Elle fait partie du Comité d'entente du monde combattant des Lilas. Elle organise chaque année la participation d'élèves Lilasiens au ravivage de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Enfin, elle accompagne des familles dans le cadre des démarches administratives auprès de l'ONAC VG.

Il est proposé au présent Conseil municipal d'approuver la participation communale au fonctionnement de cette association pour un montant de 1 250 euros.

Monsieur CISINSKI.- En dehors de moi, est-ce qu'il y a des prises de parole ?
Non. Je mets cette délibération au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

[Retour de Monsieur le Maire]

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Délibération suivante. Je vais demander à Christophe PAQUIS de bien vouloir sortir pour que Nathalie puisse nous présenter la subvention que nous souhaitons attribuer au Potager des Lilas.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *LE POTAGER DES LILAS*

Madame BETEMPS.- Le Potager des Lilas assure la gestion et le fonctionnement d'un jardin partagé. L'association a pour objectif d'animer et gérer cet espace pédagogique implanté au sein du parc Lucie-Aubrac et de proposer des activités liées autour de la connaissance de la nature dans le respect de l'environnement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver un soutien financier de 500 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

Christophe, tu peux rentrer.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *LE TRITON*

Pour la délibération suivante, personne ne va sortir puisque c'est Jimmy VIVANTE qui devait sortir, s'agissant de la subvention accordée au Triton, mais comme il n'est pas là, cela va lui éviter de sortir. Nathalie, tu peux nous présenter la délibération.

Madame BETEMPS.- La Ville des Lilas se donne pour but, à travers son projet culturel, de contribuer à l'épanouissement et à la formation des Lilasiens. Ce projet qui défend les valeurs d'une culture plurielle, a pour ambition de soutenir et encourager la créativité et l'expression de chacun et chacune. En tant que scène nationale labellisée Scène de musique actuelle, depuis 2009, le Triton conduit un projet culturel et artistique d'intérêt général soutenu par l'État, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation communale au fonctionnement de l'association Le Triton pour 2025 pour un montant de 77 260 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vais demander à Nancy de sortir à nouveau puisqu'il s'agit cette fois d'aborder l'attribution d'une subvention pour l'association Observatoire de la diversité culturelle.

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE*

Madame BETEMPS.- L'objectif de l'Observatoire de la diversité culturelle est de promouvoir l'expression de la diversité culturelle comme outil de dialogue et d'inclusion citoyenne au travers de ciné-rencontres, de cafés citoyens, de rencontres littéraires, d'ateliers de langues et culture. Elle contribue ainsi activement au projet culturel de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'Observatoire de la diversité culturelle.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Nathalie. Des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Nancy va pouvoir rentrer et Christophe PAQUIS va sortir de nouveau et nous allons pouvoir débattre de la subvention que nous souhaitons accorder à l'association Jeunes et futurs parents des Lucines.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *JEUNES ET FUTURES PARENTS DES LUCINES*

Madame BETEMPS.- L'association Jeunes et futurs parents des Lucines a pour but de permettre des échanges entre jeunes et futurs parents. Elle facilite le lien entre eux et leur propose de nombreuses activités adaptées aux enfants dès leur plus jeune âge.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation communale au fonctionnement de l'association pour hauteur de 150 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Christophe, tu peux rentrer. Je vais demander à Moussou et Lisa de sortir à nouveau puisque nous allons présenter, débattre, puis voter de la subvention à l'association Mission locale de La Lyr.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *MISSION LOCALE DE LA LYR*

Madame BETEMPS.- L'association Mission locale de La Lyr a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La Mission locale intervient sur les communes de Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Bobigny et Les Lilas. L'antenne des Lilas est située dans les locaux du kiosque.

Par convention entre la ville et l'association Mission locale de La Lyr, il est prévu de verser une subvention annuelle d'un montant global de 47 500 euros. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Nathalie. Des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Vous allez pouvoir rentrer Moussou et Lisa. Je vais demander à Camille FALQUE de bien vouloir sortir le temps que nous puissions évoquer l'association Le Rucher des Lilas.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION *LE RUCHER DES LILAS*

Madame BETEMPS.- Le Rucher des Lilas a pour but de faire connaître et de défendre la biodiversité Lilasienne et régionale par des actions pédagogiques pour promouvoir la connaissance et la protection des abeilles.

Il est proposé au présent Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Nathalie. Là encore, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup Camille, tu peux à nouveau te joindre à nous.

Délibération suivante, Nathalie, pour nous présenter une autre subvention, mais un peu particulière celle-là, puisque c'est celle qui concerne le Centre communal d'action sociale de la commune de Lilas.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DES LILAS

Madame BETEMPS.- Les recettes inscrites au budget des centres communaux d'action sociale sont réparties comme suit. Les subventions versées par la commune ou par le groupement de communes qui conditionnent l'étendue et la variété des aides, le produit provenant des services fournis par le CCAS, les versements des organismes de sécurité sociale, assurance maladie, caisse d'allocations familiales ou tout autre organisme ou collectivité au titre de leur participation aux services gérés par le centre d'argent. Le produit des prestations remboursables, les subventions d'exploitation et les participations, les dons et les legs. Les remboursements des frais d'établissement de dossier de demande d'aide sociale légale, ces remboursements sont réalisés par le Département ou l'État, et il revient au CCAS de négocier le montant de cette participation. Les emprunts pourvu que le Conseil municipal ait émis un avis favorable et que le montant de l'emprunt ne dépasse pas le montant cumulé des emprunts déjà contractées et non encore remboursés. Dans le cas contraire, un arrêté motivé du représentant de l'État dans le Département est obligatoire.

C'est au titre des subventions versées par la commune que la Ville des Lilas souhaite contribuer au financement du Centre communal d'action sociale. Par ailleurs, au regard de la crise sociale croissante et persistante que traverse notre pays, la Ville a souhaité augmenter le montant de sa contribution pour permettre au CCAS de répondre aux besoins croissants des Lilasiens et Lilasiennes les plus fragiles et en situation de précarité.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant d'1 145 858 euros au Centre communal d'action sociale de la commune des Lilas.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Nathalie et merci d'avoir précisé que, face à l'urgence à laquelle nous devons faire face et à l'urgence sociale que subissent tellement de Lilasiennes et de Lilasiens, nous ne pouvons pas faire autrement que d'augmenter de manière substantielle ces dernières années la subvention que nous accordons au Centre communal d'action sociale qui fournit un travail absolument remarquable.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ?

Monsieur DOUXAMI.- Comme on a pratiquement fini les subventions sur les associations, je voulais juste souligner, je vais prendre ma casquette budgétaire, qu'à l'heure où beaucoup de collectivités locales aujourd'hui réduisent les subventions en partie dans la culture, je pense à des associations très fortes aux Lilas, notre municipalité a maintenu l'ensemble des subventions. C'est aussi un effort qui est colossal. On termine avec le CCAS, mais toutes les associations culturelles et sportives, on a maintenu à chaque fois les montants. C'est un marqueur fort de notre volonté aussi de faire vivre d'autres manières de faire de la démocratie aux Lilas. C'est ma casquette démocratie participative, parce que l'associatif est très important pour la structure de notre territoire. Maintenir ces subventions, pour nous, c'est crucial. C'est aussi quelque chose dont on peut être assez fiers au cours de ces différentes années. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Absolument d'accord, tu as bien fait de le dire et de souligner cette unanimité et tu me dis cette unanimité avant la dernière délibération qui concerne l'OGEC, qui nous permettra de le faire vérifier une fois de plus. Bravo Martin, c'était bien placé pile au bon moment. Rien à dire.

Sur la délibération précédente et avant d'en arriver à l'OGEC, y a-t-il sur le Centre communal d'action sociale pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Je vais demander à Simon de bien vouloir sortir. Je sais qu'il le regrette à chaque fois, mais la loi nous y oblige puisque Simon est le représentant de la Ville au Conseil d'administration de l'OGEC de l'École Notre-Dame.

23. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE AU TITRE DU FORFAIT COMMUNAL 2025 A L'ASSOCIATION OGEC – ECOLE NOTRE DAME

Monsieur BENHAROUS.- Je vous dis quelques mots de cette délibération habituelle puisque nous avons la chance de la passer deux fois par an, puisque la convention que nous avons avec l'École Notre-Dame prévoit le versement d'un forfait communal, conformément à ce que prévoit la loi, et que la convention prévoit que le versement de ce forfait communal se fasse en deux temps. Un acompte qui est versé au moment du vote du budget, c'est-à-dire ce soir, et puis, d'ici quelques mois, nous voterons le solde de cette subvention que nous leur accordons au regard du nombre que nous aurons constaté d'élèves Lilasiens présents dans cette école. Rien de changé par rapport aux années précédentes. C'est le même forfait communal que l'année dernière, augmenté de l'inflation comme le prévoit la convention. Seul le nombre d'élèves Lilasiens change. Nous avons le nombre d'élèves de cette année, nous attendons celui de l'année prochaine et nous ferons la moyenne des deux pour décider globalement de la somme qui sera attribuée à l'école.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Christophe. Voilà pourquoi, contrairement à Daniel GUIRAUD, je pense que Christophe ne doit pas sortir définitivement de notre conseil, parce que c'est lui qui l'anime profondément. À toi Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Oui, simplement, peut-être que c'est très bien que l'on maintienne toutes les subventions et que l'on s'y attache. Peut-être celle-là, on pourrait la réduire un peu, mais elle est encadrée par la loi. En étant plus sérieux, comme à notre habitude, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération. Je rappelle à tous les parents que les écoles publiques aux Lilas sont très bien. Réfléchissez encore, il est temps.

Monsieur BENHAROUS.- Lisa.

Madame YAHIAOUI. - Merci Monsieur le Maire. Juste un petit mot pour rappeler qu'en effet, non seulement il faut donner un forfait, mais que depuis la loi Blanquer, il faut aussi maintenant donner un forfait aux classes de maternelle et que l'on le regrette comme nos amis du groupe précédemment qui a pris la parole.

Monsieur BENHAROUS.- D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Qui est contre ? On va compter. Si vous avez un pouvoir, merci de lever une deuxième main. 7 contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 4 ne prennent pas part au vote. Le reste est pour.

La délibération et adoptée.

Merci beaucoup.

Simon, tu dois revenir, puisque c'est toi qui nous présentes la délibération suivante, qui est la dernière délibération de cette première partie de notre Conseil municipal - non, ce n'est pas tout à fait la dernière, il en reste encore deux, qui sont des vœux, mais que l'on abordera ensuite - qui évoque l'adhésion de la ville à un groupement de commandes pour un ENT du premier degré. Simon va nous expliquer ce qu'il y a derrière ces sigles et l'importance de cette délibération.

24. ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE ENT 1ER DEGRE

Monsieur BERNSTEIN.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, l'Académie de Créteil a mené ces dernières années une expérimentation visant à intégrer des espaces numériques de travail, l'acronyme d'ENT dans les écoles primaires. Cette expérimentation arrive à son terme à la fin de l'année scolaire, le 30 juin 2025. L'État invite les communes à se positionner sur la pérennisation de ce dispositif dès septembre afin d'optimiser les coûts et de garantir un accès généralisé aux ENT pour toutes les écoles de notre ville, l'Académie propose l'adhésion à un groupement de commandes. Cette mutualisation permettra aux Lilas de bénéficier d'un tarif préférentiel et d'un cadre contractuel sécurisé. À ce stade, il s'agit d'exprimer notre intention d'adhérer à ce groupement de commandes. On a besoin d'avoir une validation définitive après concertation avec la communauté éducative, c'est-à-dire les directeurs, directrices d'école et les représentants de parents d'élèves. La délibération soumise aujourd'hui au vote prévoit l'approbation de notre adhésion à ce groupement

de commandes, l'inscription des crédits nécessaires au budget et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les documents afférents. Chers collègues, l'adoption de cette délibération permettra à notre ville de poursuivre son engagement en faveur du numérique éducatif tout en maîtrisant les coûts. Je vous invite à voter en faveur de cette proposition.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Simon. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Une intervenante.- Juste pour dire que compte tenu de mon activité professionnelle, je ne vais pas prendre part au vote, mais c'est juste une question de sécurité, mais c'est une excellente initiative.

Monsieur BENHAROUS.- Parfait. D'autres demandes de prise de parole ? Nous allons mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération suivante. C'est un premier vœu, nous en présenterons deux ce soir, concernant des mosaïques qui se situent dans la station de métro Porte des Lilas. Georges Brassens d'abord.

26. VŒU D'INTENTION PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE : « *PRÉSERVONS LES MOSAÏQUES DE LA STATION DE METRO PORTE DES LILAS* »

Monsieur CISINSKI.- Georges Brassens d'abord, passera avant. Il s'agit de mosaïques qui sont situés dans la station de métro Porte des Lilas et non Mairie des Lilas, mais qui ont été faites après la mort de Georges Brassens en 1987. Il s'agit de trois mosaïques réalisées en lieu et place de panneaux publicitaires. Le problème, c'est que si la RATP avait préservé en attendant de savoir si on pouvait conserver ces mosaïques pendant les travaux de rénovation de la station Porte des Lilas, il se trouve que c'est une station qui a des gros problèmes d'infiltrations d'eau et la RATP a annoncé que probablement, elle ne parviendrait pas à sauvegarder ces mosaïques qui devront peut-être être détruites. Ces mosaïques sont relativement esthétiques. En tout cas, elles ont suscité une mobilisation d'un certain nombre de Lilasiens notamment de l'association Racine du 93.

Ce que l'on demande, ce que l'on souhaite, c'est que la RATP fasse vraiment son maximum pour préserver ces mosaïques, discute avec la famille des artistes, puisqu'ils étaient plusieurs à avoir réalisé ces fresques, et qu'en une solution soit trouvée pour que l'on n'oublie pas ou que l'on ne supprime pas purement et simplement cette œuvre artistique au sein de cette station.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Sander. Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant ce vœu ? Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté à l'unanimité.

Désolé, Arnold, j'avais oublié, mais je te cède la parole pour un autre vœu, toujours présenté par la majorité municipale qui évoque cette fois-ci un sujet différent, l'indemnisation des agents publics en arrêt maladie.

25. VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE - POUR UNE INDEMNISATION JUSTE DES AGENTS PUBLICS EN ARRÊT MALADIE

Monsieur BAC.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il vous est proposé d'adopter un vœu pour lequel je rappelle quelques points de la présentation qui vous a déjà été communiquée par écrit. Si la rémunération reste fixée à 100 % durant les trois premiers mois pour les agents publics dont l'arrêt est provoqué par un accident de service ou une maladie professionnelle, ce n'est plus la règle pour les agents en cas d'arrêt maladie dit ordinaire. Pour ce cas, en effet, le Gouvernement a prévu une baisse de 10 % de la rémunération des agents publics et ce à compter du 1^{er} mars dernier. À titre d'exemple, selon le groupe de réflexion, le sens du service public. Un agent de catégorie C perdra 6,70 euros par jour, outre la carence, en cas d'arrêt maladie ordinaire. Il pourrait perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt en cumulant la carence et la baisse de 10 % de l'indemnisation. Un agent de catégorie B devra renoncer à 7,65 euros par jour. La retenue de 10 % représentera 10 euros par jour pour un agent de catégorie A. Cette décision de l'État, contraire aux attentes des élus, vient diminuer l'attractivité de la Fonction publique face au secteur privé, alors que de nombreuses collectivités sont confrontées à des difficultés de recrutement, car dans le secteur privé, les employeurs peuvent compenser la différence.

En application du principe de libre administration des collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent pouvoir rester libres de garantir une rémunération à 100 % de leurs agents. Par ailleurs, des études ont révélé qu'entre autres, des mesures comme celles prises peuvent aboutir à encourager entre guillemets les personnes malades à venir travailler avec toutes les conséquences individuelles et collectives que l'on peut imaginer. Il est apparu également qu'elles peuvent plus pénaliser les femmes, en particulier en raison de leur présence dans les métiers pénibles et des conséquences en matière de santé et d'arrêt de maladie. Il est par conséquent nécessaire, pour des raisons de justice sociale, d'égalité et d'attractivité, de maintenir une indemnisation intégrale en cas de maladie des agents pendant les trois premiers mois d'arrêt pour l'ensemble des agents de la Fonction publique. C'est pourquoi, si je vous ai demandé d'adopter ce que je vais lire, le Conseil municipal des Lilas émet le vœu suivant, article unique : Demande au Gouvernement de laisser aux collectivités en application du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales le choix de délibérer pour maintenir la rémunération des congés de maladie ordinaire. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Arnold. Peut-être simplement un mot de complément pour dire que je partage évidemment l'ensemble des éléments communiqués par Arnold et que peut-être certains peuvent se poser la question de savoir pourquoi nous ne demandons pas purement et simplement le retrait de cette décision prise par l'État et de réduire de 10 % l'indemnisation des agents publics en arrêt maladie. Nous ne le faisons pas parce que si nous faisons cela, nous serions en dehors des compétences du Conseil municipal et que nous risquerions de nous exposer à un refus de ce vœu par le contrôle de légalité et donc voir son rejet. C'est la raison pour laquelle nous restons dans le domaine de notre compétence et qu'à défaut de pouvoir demander - mais nous aimerions bien le faire - le retrait de cette mesure que nous considérons comme à la fois injuste et inefficace, nous demandons au moins à l'État, au nom de la libre administration des collectivités territoriales, de nous laisser la possibilité de compenser ce qu'il a décidé, lui, de réduire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Lisa.

Madame YAHIAOUI.- Merci Monsieur le Maire et bien entendu, entièrement d'accord avec le vœu présenté et avec le complément que vous venez de faire. Quelques petites précisions complémentaires que j'aimerais ajouter au débat. Entre 2020 et aujourd'hui, l'absentéisme en France a connu une évolution marquée. En 2020, l'impact de la pandémie du COVID a provoqué une hausse importante des arrêts maladie. Le taux d'absentéisme a dépassé 5 %, un chiffre bien supérieur à celui de l'année précédente. Et en 2025, on atteint un taux de 5,9 %, soit 2 % de plus qu'avant la pandémie au niveau national.

Concernant plus particulièrement les agents des collectivités territoriales, ils sont confrontés à des situations de plus en plus complexes et stressantes, sont bien souvent nombreux à s'absenter pour des raisons de santé, notamment pour des troubles musculo-squelettiques ou des troubles psychiques. La pression sur les services publics locaux, combinée à des conditions de travail qui peuvent être difficiles, a exacerbé ce phénomène. Ainsi, si on souhaite lutter contre l'absentéisme, comme il est proposé ici par le Gouvernement, plutôt que de proposer de s'attaquer aux agents malades en leur supprimant une partie de leur indemnité maladie, il serait bien plus efficace de donner les moyens au territoire de repenser l'organisation du travail et de fournir un soutien adéquat à leurs agents pour éviter un turnover trop élevé, des difficultés d'attractivité, comme l'a dit Arnold, et limiter l'impact de l'absentéisme.

Un autre aspect clé de l'absentéisme au travail concerne les femmes. Cela a été dit aussi, si le taux d'absentéisme global est élevé dans le pays, il est encore plus prononcé chez les femmes et en particulier celles en milieu professionnel précarisé et de moins de 40 ans, qui sont davantage sujettes à des absences liées à des troubles psychiques dus souvent à une charge mentale intense. Il est impératif de prendre en compte la dimension de genre et de conditions personnelles désintéressées dans l'analyse des causes de l'absentéisme. Des solutions adaptées existent pour prévenir ces situations telles que par exemple des dispositifs de soutien aux aidants familiaux qui sont souvent des femmes. L'instauration de congés pour raisons familiales ou l'amélioration des conditions de travail, la formation à la prévention des risques psychosociaux, sont des dispositifs qui doivent favoriser la diminution de l'absentéisme. Un travail important est mené aux Lilas, et nous le saluons bien sûr par la Direction générale et les agents sur ces sujets afin de réduire l'absentéisme. Il faut leur donner les moyens de le continuer plutôt que de penser que la diminution de leur indemnisation à 90 % de leur salaire pendant leur arrêt les obligerait à réduire leur temps d'arrêt maladie et améliorerait ce taux d'absentéisme. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Lisa, c'est une précision utile. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix ce vœu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté à l'unanimité.

Nous allons entamer la dernière partie de notre ordre du jour avec les délibérations que je vous propose, ne donnent pas lieu à présentation ni *a priori* à débat, je le rappelle, pour chacune de ces délibérations, lorsque je les passerai en revue, si l'un d'entre vous souhaite en dire un mot, poser une question, avoir une appréciation, il le peut et qu'il n'hésite pas à m'interrompre.

PARTIE II.

IL EST PROPOSE DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 27 A 39 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL. DIRECTION DES FINANCES

27. RAPPORT D'UTILISATION DE LA *DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE* (DSUCS) ET DU *FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE* (FSRIF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est le rapport d'utilisation de la DSUCS, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France au titre de l'exercice 2023. Présentation formelle que nous devons mener en Conseil municipal.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Unanimité.

28. RAPPORT D'UTILISATION DE LA *DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE* (DSUCS) ET DU *FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE* (FSRIF) AU TITRE DE L'EXERCICE **2024**

Monsieur BENHAROUS.- Même délibération pour la suivante, mais qui concerne cette fois-ci l'exercice 2024. Pas davantage de demandes de prise de parole ?

Pas davantage de vote contre ? Pas davantage d'abstention ? Pas davantage de personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Unanimité.

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

29. ADOPTION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ 2024-2025 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-SAINT-DENIS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est l'adoption du contrat d'accompagnement à la scolarité 2024-2025 de la ville avec la Caisse d'allocation familiale de Seine-Saint-Denis. Demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

30. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉPÔT TEMPORAIRE DES ARCHIVES DU MÉMORIAL NATIONAL DES FEMMES EN RÉSISTANCE ET EN DÉPORTATION AUX ARCHIVES DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'approbation d'une convention qui nous permet un dépôt temporaire des archives du futur Mémorial National des femmes en résistance et en Déportation aux archives de la ville de Lilas, le temps que ce mémorial dispose de locaux qui lui permettront de stocker lui-même ses archives. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

31. APPROBATION DE LA CONVENTION 2025-2027 AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET LA COMMUNE DES LILAS ET DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante : l'approbation de la convention 2025-2027 avec le COS, le Comité des œuvres sociales et la commune des Lilas qui prévoit la relation entre le Comité des œuvres sociales et la ville pour les années 2025-2026-2027. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

32. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉCOLE MADELEINE RIFFAUD

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante : la mise à disposition de locaux de l'école Madeleine-Riffaud au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. C'est dans le cadre de la cabane des 1 000 premiers jours qui mène une partie de ses activités dans cette école, le temps que la cabane ne soit construite, puis que la cabane ne devienne ensuite une maison. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

33. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante : La modification à la marge du règlement de fonctionnement commun à tous les établissements accueillant de jeunes enfants, multi-accueil, les crèches, etc. Ce sont des modifications de détails. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

34. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur BENHAROUS.- Le point suivant : un accord-cadre à bon de commande en appel d'offres ouvert pour les travaux d'entretien de la voirie communale. C'est l'autorisation qui m'est donnée d'engager la procédure de consultation, puis une fois celle-ci arrivée à terme, de signer l'accord-cadre. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

35. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX ET PLANTES

Monsieur BENHAROUS.- Nouvel accord-cadre pour la délibération suivante, mais qui concerne cette fois-ci la fourniture et l'entretien des plantes, des végétaux et des arbres pour la ville. Pas de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

36. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur BENHAROUS.- Même chose pour la délibération suivante, mais cette fois-ci, il ne s'agit pas d'arbres, mais de la maintenance des installations de sécurité incendie. Pas davantage de prise de parole sur les incendies que sur les arbres ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

37. ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS, POTELETS ET BORNES

Monsieur BENHAROUS.- Encore un accord-cadre à bon de commande pour la délibération suivante, mais cette fois-ci concernant les panneaux de signalisation, les potelets et les bornes si chers à Christophe PAQUIS. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

38. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIVE A

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante cette fois-ci, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la maîtrise d'œuvres pour les espaces publics de la commune des Lilas. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

39. DÉLIBÉRATION DONNANT MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE MA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est une délibération qui donne mandat au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat pour le groupe d'assurance des risques statutaires. Des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

C'est sur cette belle **unanimité** que nous allons clore notre ordre du jour et notre Conseil municipal.

Je vous remercie à toutes et à tous d'y avoir contribué et je vous souhaite une excellente soirée.

Fin de séance à 21h10

La secrétaire de séance,

Lucie FERRANDON

